

# L'armée à Compiègne sous la révolution

Jacques BERNET

On peut dire que la vocation militaire de Compiègne s'est vraiment affirmée sous la Révolution Française et le Premier Empire. La ville n'a été directement atteinte par les combats qu'au cours d'un des derniers épisodes de la campagne de France de 1814, mais ce sont les guerres de la Première République qui en ont fait une importante cité de garnison et une véritable plaque tournante militaire, grand arrière du front du Nord et couverture de la capitale, dans cette large vallée de l'Oise qui est un couloir traditionnel d'invasion. A cette position stratégique évidente s'ajoutèrent en effet d'appréciables moyens de logement des troupes et des chevaux, grâce au château royal et à ses nombreuses annexes : Compiègne devint ainsi, et pour longtemps, une ville de cavalerie. A partir du printemps 1792 surtout, époque de la déclaration de guerre, le militaire occupa une place de premier plan dans la vie quotidienne des quelques 7 000 Compiègnais,

tout en sollicitant constamment les autorités civiles. Mais la contribution de la ville à l'effort de guerre ne s'est pas limitée à l'accueil, parfois difficile, de milliers d'hommes et de chevaux : les Compiègnais eux-mêmes s'engagèrent dans les armées, ou au moins dans la garde nationale ; ils se mobilisèrent en permanence pour l'approvisionnement et l'équipement prioritaire des troupes, transformant temporairement les activités économiques de la ville. L'omniprésence de la défense nationale donna un autre contenu au patriotisme devenu, en quelque sorte, la nouvelle religion des Français, comme l'atteste la mutation des fêtes civiques, à l'allure de plus en plus martiale. De ce bouleversement essentiel et durable, les archives locales nous apportent d'abondants témoignages ; nous en évoquons thématiquement les grands aspects, non seulement du point de vue militaire, mais aussi comme une tranche d'histoire politique, sociale et mentale.

## Etat militaire de Compiègne en 1789

Située à l'extrémité de l'Île de France, la ville, ceinte de ses remparts du XVI<sup>e</sup> siècle, avait, à vrai dire, perdu de son importance militaire, depuis que la frontière française avait été largement repoussée vers le Nord, avec l'annexion de l'Artois et de la Flandre. Aussi, le poste de gouverneur militaire de la ville, détenu par le vicomte de Montmorency-Laval, avait-il un caractère honorifique ; il en était de même pour son "Etat Major", composé d'un Lieutenant du Roi et d'un Major. L'almanach de Compiègne pour 1789 mentionne aussi la présence de 23 chevaliers de Saint Louis, anciens militaires titulaires de cette célèbre distinction honorifique.

La présence du château royal justifiait l'essentiel des corps de troupes installés la ville :

les bâtiments étaient gardés en permanence par une Compagnie d'**Invalides**, corps de militaires, en principe âgés ou estropiés, établi par Louis XIV ; ils étaient renforcés, à l'occasion des séjours de la Cour, par des Suisses et des Gardes Françaises, qui disposaient de casernes. Institution militaire, la **Capitainerie des Chasses** étaient préposée à la conservation des "plaisirs du Roi", c'est à dire du gibier des forêts princières de Compiègne et de Laigue - la seconde dépendait de l'apanage du Duc d'Orléans. Le gouverneur de la ville avait aussi le titre de Capitaine des Chasses royales ; il était flanqué d'un Lieutenant, d'un Sous-Lieutenant, d'un procureur du Roy, d'un greffier, d'un chirurgien et d'une trentaine de gardes. Cette ancienne institution entraînait plus ou moins en concurrence

avec les maîtrises des Eaux et Forêts, corps civils réorganisés par Colbert en 1669. Montmorency-Laval avait d'ailleurs proposé, en 1788, dans un intéressant mémoire sur la forêt de Compiègne, de fusionner capitainerie et maîtrise en une "régie des bois" (1). Les Eaux et Forêts ont seules survécu après 1789, ancêtre direct de l'actuelle administration de l'O.N.F. ; la protection des bois fut alors confiée à la garde nationale urbaine et aux corps de cavalerie envoyés à cet effet dès le printemps 1789. Compiègne disposait enfin d'un modeste poste de **Maréchaussée**, avec un Sous-Lieutenant, un brigadier et trois cavaliers.

Comment les militaires étaient-ils perçus par le Compiègnais ? Les célèbres cahiers de doléances du printemps 1789, conservés pour les communautés de métier et le Tiers Etat de la ville, apportent des éléments intéressants, sinon originaux.

On y mesure l'impopularité quasi générale de la Capitainerie des Chasses, qui réprimait sévèrement le "braconnage", jusque dans la plaine agricole, où les chasses à cour pouvaient faire de gros dégâts. Les officiers du grenier à sel ou de l'Election réclamèrent le "ressèment des capitaineries" c'est-à-dire leur limitation à la Forêt. Les maîtrises des Eaux et Forêts de Compiègne et de Laigue se plaignaient de la surabondance du gibier, préjudiciable aux plantations ; l'imprimeur Bertrand, futur ténor révolutionnaire local, sussurait perfidement : "... de grandes probabilités portent à croire que l'entretien du gibier en France coûte plus cher que l'entretien des troupes". Mais ces revendications portaient moins sur l'armée que sur le problème du droit de chasse, réservé aux nobles.

La question du **logement des troupes** de passage suscitait des réclamations unanimes de la part des corps manuels, car cette lourde obligation, perçue comme un impôt supplémentaire, épargnait injustement les ordres privilégiés et les "bourgeois" : "il n'y a que les ouvriers qui logent", se plaignaient amèrement les tisserands et beaucoup réclamaient, à l'instar des charpentiers "que toutes les personnes sans distinction y soient assujetties", à l'exception des religieuses et des "prêtres chargés d'âmes" ; l'imprimeur et les maîtres de pension y ajoutaient les instituteurs "... attendu le danger que peuvent courir les élèves qui auraient l'âge et la taille nécessaire pour servir le Roi". Les boulangers en

profitèrent pour revendiquer "l'extinction de la corvée, attendu le logement des troupes". Relevons au passage cette pittoresque évocation du logement des militaires dans le cahier des tâpissiers et revendresses, corps de métier, il est vrai, intéressés dans la fourniture des effets pour les casernes :

"... nous avons le logement des troupes, ce qui nous semble une double corvée et qu'en outre pour cette dernière article, il existe quantité de privilégiés qui, nous ne savons pas de quel droit, se trouvent exempts au préjudice de quantité de malheureux qui souvent n'ont qu'un seul lit et souvent est-il de paille ce qui nuit doublement et aux soldats qui ayant fait une grande route se trouve hors d'état de pouvoir se reposer sur de pareille lit et aux malheureux qui sont obligés de passer la nuit sur leur chaise". Seul le cahier général du Tiers Etat compiègnais envisagea la meilleure solution : "établir des cazernes" (art. 76).

Le fameux "**tirage à la milice**", bien qu'il eût été pratiquement supprimé en temps de paix par les réformes de 1775-1778, suscitait des rancunes et des haines tenaces. Cette institution datant de 1688, première apparition du service militaire obligatoire, avait voulu établir une armée de seconde ligne ; mais le tirage au sort et la faculté de payer un remplaçant pour les roturiers aisés l'avaient rendu particulièrement injuste et impopulaire parmi les petites gens. "Il n'y a que le corps des ouvriers qui fournisse à la milice", constataient les charpentiers, et presque tous les métiers manuels leur faisaient écho ; si les pharmaciens se contentèrent, égoïstement, de demander l'exemption pour leurs fils étudiants, beaucoup d'autres communautés en réclamaient l'affranchissement pour la ville, "... au souvenir du zèle des anciens habitants et ceux d'aujourd'hui" "... et offrant lesdits Compiègnais de remplir la quantité d'hommes qu'il plaira à sa majesté de demander" ; on préférait la solution du volontariat, ou encore le retour de l'ancienne pratique permettant aux paroisses de se côtoiser pour payer des hommes. Les maçons proposèrent "... qu'il soit fait un fonds-assé conséquent-pris sur les impositions, pour procurer de bons engagements à ceux qui se présentent de leur gré". Il est certain que la formule moderne du service militaire obligatoire n'avait pas encore fait son chemin

(1) Cf. Monique HARLE D'OPHOVES : La Forêt de Compiègne, de Colbert à la Révolution. Mémoire de l'Ecole Nationale des Chartes. Compiègne - 1968.

dans les mentalités, et c'est la Révolution qui a contribué à l'imposer, non sans susciter parfois des réticences. Le cahier général du Tiers Etat Compiègnais se bornait à demander, en ce domaine, pour toute la France, *"l'application du régime de la province d'Artois pour la levée des soldats provinciaux"* (2).

Seuls les bourgeois et gens à talents, rédacteurs de ce document - en principe - de synthèse, poussèrent davantage leur réflexion sur les défauts de l'armée d'Ancien Régime, que le ministre Saint-Germain n'était pas parvenu à réformer complètement, au début du règne de Louis XVI. On comprend que le Tiers Etat aît contesté le monopole des grades d'officiers attribué en 1781 à la noblesse ; les rédacteurs compiègnais critiquaient les cumuls, les charges purement honorifiques, les postes surnuméraires d'officiers ; ils prônaient la réforme de la capitainerie des chasses et même de la maréchaussée, mais n'allèrent pas aussi loin que le Tiers Etat du baillage de Senlis, demandant *"... que l'armée soit nationale, sous la puissance du souverain ; de manière qu'elle ne puisse jamais troubler la tranquillité des citoyens, ni favoriser les actes de l'autorité arbitraire"*.

#### De la milice bourgeoise à la garde nationale

Les gardes communales, héritage du Moyen Age, n'avaient guère plus qu'une existence nominale au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'almanach de Compiègne pour 1789 mentionne bien une **milice bourgeoise**, commandée par le maire et divisée en cinq compagnies, dont les Capitaines étaient des marchands et artisans ; mais celle-ci ne fut réactivée qu'à l'occasion des troubles de 1789. Cette garde urbaine garantit les marchés et les arrivages de grains au moment de la disette du juin-juillet ; elle contint l'agitation populaire consécutive à la nouvelle de la prise de la Bastille et protégea l'Intendant de Paris Berthier de Sauvigny, reconnu et pris à partie par la foule, le 22 juillet (3) ; sa vigilance fut particulièrement sollicitée à la fin du mois, à l'annonce de la "Grande Peur" venue du Clermontois, qui paraît, toutefois, avoir contourné la ville.

(2) Cette province d'annexion récente disposait de prérogatives particulières, notamment pour le contrôle du recrutement de l'armée de réserve.

(3) Sur cet épisode, narré par Restif de la Bretonne dans ses "Nuits Révolutionnaires", voir notre article, publié dans le N° 32 des Annales Historiques Compiègnaises (1985).

Le 20 août, la municipalité, seul pouvoir resté en place tant bien que mal, sentit la nécessité de consolider et légaliser cette précieuse institution, au cours d'une assemblée communale : tous les officiers furent confirmés dans leurs grades et le commandement en fut confié à un jeune et brillant espoir compiègnais, Stanislas Le Feron, Lieutenant Colonel de cavalerie et aide maréchal des logis général de l'armée (4) ; on lui adjoignit un autre représentant de la noblesse libérale, locale, Jean Le Caron de Mazencourt, ancien garde du corps du Roi, bientôt nouveau Maire de Compiègne. La milice compiègnaise comprenait une compagnie de grenadiers et une division d'artillerie, commandées par des bourgeois ; elle fut complétée en octobre par une compagnie de sapeurs-pompiers, composée de charpentiers, maçons et couvreurs, sous les ordres d'un inspecteur des bâtiments du Roi. L'armement acquis par la commune consistait en 50 fusils, un nombre égal de sabres et de ceinturons, 200 livres de poudre, sans compter de vieux canons, dont on réclama le remplacement. Tous les habitants étaient tenus de monter la garde, ou, pour les filles, veuves et le Clergé, de payer des remplaçants. La milice avait déjà pris le nom de **garde nationale**, le 25 août 1789, jour de la Saint Louis, lorsqu'elle prêta solennellement serment, à la suite de son commandant : *"... Nous jurons sur notre vie, sur notre honneur, de défendre la Nation, le Roy, la Religion, les Loix ... nous promettons d'obéir fidèlement à nos chefs et de ne jamais employer ceux qui seront à nos ordres contre les citoyens, si nous n'en sommes requis par les officiers civils ou municipaux ..."*. Encore retouchée en novembre, avec l'élection des officiers de la compagnie colonelle, la garde compiègnaise offrit au public, en décembre, une "répétition générale" de la loi martiale, suivant le récent décret de l'Assemblée Constituante - qui avait été combattu en vain par Robespierre : après un impressionnant déploiement de tout l'appareil guerrier, derrière un drapeau rouge, signal de danger (5), la lecture de la loi aux principaux carrefours de la ville, le maire dit : *"... que la proclamation avait été faite pour obéir à la loi, mais que la fidélité*

(4) Cf. A. SOREL : Stanislas Le Feron, premier commandant de la garde nationale de Compiègne en 1789. Compiègne - 1899.

(5) Les ouvriers auraient, au XIX<sup>e</sup> siècle, retourné cet emblème répressif à leur profit.  
Cf. M. DOMMANGET, Histoire du drapeau rouge.

---

*au Roy et à la Nation étant gravés dans tous les coeurs compiégnois, le corps municipal prenait sur lui de faire rentrer le drapeau rouge, prévoyant avec confiance que ses concitoyens ne le mettraient jamais dans le cas de déployer cette enseigne des allarmes et de la vengeance".*

La garde nationale compiégnaise fit pourtant plusieurs interventions repressives, parfois avec la maréchaussée - devenue gendarmerie nationale - ou des hussards ; en janvier 1790 elle dispersa sans ménagement une cinquantaine de chasseurs rassemblés dans la forêt ; en juin, elle réprima un début de " bacchanale " - c'est-à-dire de grève - des ouvriers employés au reboisement, qui revendiquaient une hausse de salaire ; un détachement fut envoyé à Pierrefonds, où les habitants étaient, selon leur municipalité, en "mésintelligence". Des actions encore plus spectaculaires furent menées en octobre 1790 et en mai 1791 : la première fois à Gournay sur Aronde, où les paysans étaient partis en guerre contre leur Seigneur, pour une affaire de droits de "voirie" et de pommes - le célèbre tribun de Roye Gracchus Babeuf avait pris la tête des villageois révoltés (7) ; la seconde dans le proche village de Cuvilly, où il s'agissait cette fois d'une vive agitation "fanatique" de la part des habitants, mécontents du remplacement de leur curé "réfractaire" par un constitutionnel assermenté. (8)

Les gardes nationales étaient l'instrument des municipalités ; elles constituaient un enjeu politique, comme on le vit à Chantilly en 1790-1791, où la commune et sa garde étaient aux mains des gens du Prince de Condé, un des premiers émigrés. A Compiègne, les autorités patriotes modérées s'efforçaient de maintenir l'ordre par une politique de juste milieu ; l'encadrement de la garde citoyenne y reflète assez fidèlement l'aspiration du compromis entre anciennes et nouvelles élites. Cet équilibre précaire fut remis en question au cours de l'année 1791. L'affaire de la fuite manquée du Roi à Varennes provoqua une grande émotion et une effervescence désordonnée dans les proches campagnes, où circulaient les plus folles rumeurs d'invasion et de complot ; des gardes nationales

rurales, comme celles de Coeuvres ou de Pierrefonds perquisitionnèrent dans les châteaux, arrêtèrent des prêtres réfractaires. On proclama le 7 juillet à Compiègne le décret de l'Assemblée mettant en activité toutes les gardes nationales du royaume : les citoyens actifs en état de porter des armes devaient s'inscrire dans les quatre jours et se tenir prêts "à marcher sous les drapeaux des corps volontaires", indépendamment des troupes de ligne. Le registre compiégnais recense à cette occasion 664 noms. Le calme revint les semaines suivantes et cette mobilisation fut suspendue - provisoirement. Début août, la garde compiégnaise perdit son commandant, brusquement décédé à Paris à la fleur de l'âge : on lui fit des obsèques solennelles le 6 août ; le président de la Société des Amis de la Constitution prononça son éloge funèbre et la municipalité donna son nom à une rue - c'est d'ailleurs le seul changement de l'époque révolutionnaire qui aît survécu aux événements. Jean Le Caron de Mazencourt fut élu commandant général provisoire, mais il devint bientôt député de l'Oise sous la Législative, et la garde compiégnaise fut alors privée de chef.

En décembre 1791, la municipalité entreprit de réorganiser la garde citoyenne, conformément à la loi du 27 octobre, sur la base du canton : cela signifiait l'intégration des citoyens actifs du village de Saint Germain et du faubourg du Petit Margny, officiellement annexés par Compiègne en janvier 1791, sans compter le "Grand" Margny, seule autre commune du canton de Compiègne. (9) Si les Margnotins semblent avoir accepté cette modification sans trop de difficultés, les habitants de Saint Germain prétendirent conserver un détachement séparé, menaçant même la municipalité d'une sorte de "grève" en juin 1792. Par ailleurs, la nomination des quatre commissaires chargés de la réorganisation par les autorités - un chevalier de Saint Louis, un ancien garde du Roi, le concierge des grandes écuries et un orfèvre - souleva des protestations. Les citoyens actifs demandèrent leur élection, aux termes de la loi et l'on dut convoquer les assemblées primaires des deux sections électorales de

---

(7) Cf. notre article dans le N° 10 des Annales Historiques Compiègnaises, 1980.

(8) Idem, N° 7 de la revue, 1979.

(9) En 1790, le canton de Compiègne avait été constitué de la ville et de ces deux villages contigus, dans

l'espoir d'une rapide fusion, laquelle fut toujours refusée par les habitants du "grand" Margny, par opposition au "petit", faubourg du pont.

(10) Ces sections électorales étaient distinctes des 7 sections (A à F) qui servaient à composer la base territoriale des 7 compagnies de la garde nationale.



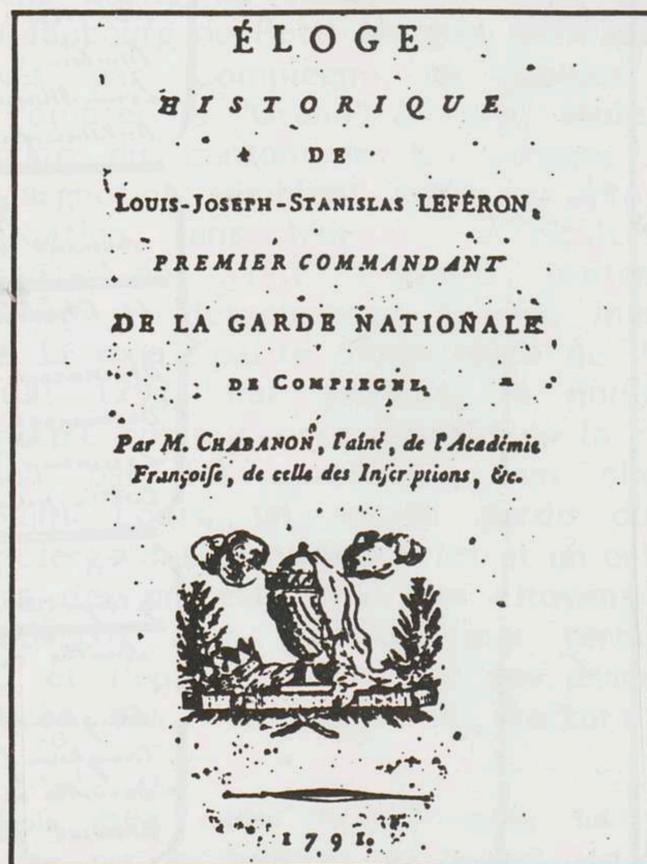
la ville, Nord et Midi (10), pour élire 10 nouveaux commissaires, le 2 janvier 1792. Une proclamation municipale du 25 janvier confirme les conflits apparus à cette occasion, puisque l'on y stigmatise "... l'action désorganisatrice des malveillants, ennemis de la chose publique ...", "... ils profitent partout des moindres circonstances, pour souffler le feu de la discorde et l'organisation de la garde nationale leur a parû un moyen nouveau d'assurer le succès de leurs desseins horribles". L'opération était cependant achevée quatre jours plus tard : la municipalité reçut le serment des officiers de la nouvelle garde cantonale, maintenant composée de deux bataillons, commandés par l'architecte Wacquand - un futur ténor Jacobin - et par le modéré Dreslincourt, qui donnera sa démission après la chute de la monarchie. (11)

C'est avec la déclaration de guerre d'avril 1792 que la garde nationale fut à nouveau très sollicitée : en mai, on multiplia les postes de garde et les patrouilles, de jour et de nuit, tandis que la municipalité pourvoyait au renforcement de l'armement et des munitions. L'arrêté du district du 27 juillet, organisant des services de 24 heures et interdisant tout remplacement, excepté "pour les fonctionnaires publics et les sexagénaires", suscita des résistances et des protestations, d'autant qu'avec la patrie en danger, la garde citoyenne fut bientôt privée d'une partie de ses jeunes éléments. La population accueillit donc avec soulagement l'allègement des services, en octobre 1792, lorsque la situation militaire eut été pour un temps rétablie.

L'accalmie fut de courte durée : dès le printemps 1793, une nouvelle situation de crise, tant intérieure qu'extérieure, imposa un autre effort de mobilisation des citoyens. Les hommes valides qui n'avaient pas "volé aux frontières" furent à nouveau astreints à de lourdes obligations de garde et de patrouille, que d'aucuns jugèrent épuisantes. La lassitude s'exprima par de perpétuels conflits sur les remplacements, des refus de monter, voire des abandons de poste. Lorsque la municipalité reçut, fin avril, un arrêté départemental enjoignant de réélire les officiers, elle rencontra une résistance passive d'une partie de la population, qui boycotta les assemblées d'élection - il n'y eut pas plus de 5 personnes les 5 et 7 mai. Plus grave encore, la compagnie des chasseurs proclama unilatéralement, fin mai, son autodissolution, acte illégal vigoureusement com-

battu par les autorités : "... lad. Cie s'étant organisée librement et conformément à la loi 15 jours auparavant, il ne lui était pas possible de s'anéantir, que les circonstances s'y opposaient encore et que l'utilité nécessaire d'un corps aussi bien composé, aussi actif et aussi patriote, faisait un devoir au conseil de le conserver et de l'encourager ...".

Tout au long de l'an II et de l'an III, la garde nationale compiégnaise demeura active, mais elle passa un peu au second plan, du fait de la présence d'autres forces de l'ordre comme l'armée révolutionnaire parisienne, dont un détachement stationna dans la ville de l'automne 1793 au printemps 1794. Les "citoyens soldats" furent aussi relayés par les "soldats citoyens", c'est-à-dire les troupes amalgamées stationnées dans la ville. Devenu un corps démocratique, avec l'abolition de la distinction entre citoyens actifs et non actifs, elle se dota, par élection, d'officiers populaires, pris dans le milieu des petits boutiquiers et artisans, pépinière du "sans culotisme". Est-ce la raison pour laquelle, en l'an IV, au début du Directoire, les autorités constituées lui reprochèrent un relâchement d'activité et de discipline ? Lors d'une nouvelle refonte de l'institution, l'administration cantonale de Compiègne invita les citoyens, dans une adresse, à "lutter contre l'hydre anarchique" et "à reprendre cet esprit de corps qui en a fait la force" (2 avril 1796).



(11) Il ne semble pas que l'on aît nommé un colonel pour diriger l'ensemble, peut-être parce que Jean Le Caron de Mazencourt était encore le détenteur nominal de ce titre.

## Les troupes stationnées à Compiègne (1789 - 1795)

Il serait fastidieux de dresser le catalogue complet des régiments, bataillons, escadrons ayant séjourné à Compiègne en cette période animée, surtout à partir de 1792. Nous évoquerons donc surtout les troupes qui y ont fait un séjour prolongé et marquant, leurs rapports avec les autorités civiles et la population, les problèmes de tous ordres posés par une présence militaire massive, parfois aussi nombreuse que les habitants, ses repercussions politiques et sociales.

De 1789 à l'été 1791, le maintien de soldats à Compiègne demeura lié, pour l'essentiel, au souci de protéger le château et la forêt royale. Les Invalides, devenus "vétérans nationaux", continuèrent de garder les bâtiments jusqu'au 1er juin 1793, date de leur transfert à Beauvais ; logés dans le château, ces militaires ne firent guère parler d'eux - après le 10 août 1792, toutefois, leur uniforme rouge fleurdelisé les fit confondre avec les Suisses et leur valut quelques accrochages avec des volontaires. Au printemps 1789, le Roi avait envoyé le Régiment de cavalerie du Berry pour protéger ses chasses, malgré les protestations de la municipalité, qui craignait de grosses difficultés de logement en période de disette et de protestation populaire. Arrivé le 16 mai 1789, ce corps de 500 husards, rebaptisé par la suite 18<sup>e</sup> Régiment de cavalerie, est resté dans la ville au moins jusqu'à l'automne 1791 ; force de l'ordre appréciée des autorités constituées - le district demanda en octobre 1790 sa "conservation pour la protection de la forêt"-, il est plusieurs fois intervenu aux côtés de la garde nationale et de la maréchaussée locale ; en août 1791, un fort détachement fut envoyé réprimer les troubles ruraux contre les champarts dans la région de Breteuil (12) ; le régiment connut lui-même en juillet 1790 une petite mutinerie, lorsque 476 cavaliers refusèrent leur ration de pain de munition, jugée de mauvaise qualité, en dépit de l'avis des experts municipaux.

L'annonce du Régiment d'infanterie de Flandre, en septembre 1789, avait inquiété les autorités, qui obtinrent, semble-t-il, en octobre, son changement de destination ; mais on se trouva à nouveau confronté à l'épineux problème du logement, avec l'arrivée de 150 cavaliers du Régiment d'Orléans. Cette fois, la municipalité s'efforça de ménager "nos frères les pauvres" en demandant aux

"citoyens aisés" d'acquitter une contribution proportionnelle à leurs revenus, pour l'acquisition de lits et de matelas.

Après l'affaire de la fuite manquée du Roi à Varennes, fin juin 1791, l'Assemblée Constituante, inquiète des menaces d'invasion et de troubles intérieurs, leva dans les départements des bataillons de volontaires, issus des gardes nationales. Ces nouveaux corps, non intégrés aux troupes de ligne - leur uniforme bleu les distinguait des "culs blancs" -, furent cantonnés dans les villes du Nord et de l'Est, qui, comme Compiègne, assuraient la couverture de Paris. Il fallut héberger pendant l'hiver 1791-1792, outre le 18<sup>e</sup> Régiment de cavalerie et le 68<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, ci-devant Bauce, un bataillon de volontaires de la Vienne formé de 514 hommes, dont 34 officiers ; ces derniers furent logés dans divers hôtels publics, mais l'installation de la troupe posa de gros problèmes. La municipalité établit un rôle de "*tous les citoyens en état de loger des volontaires*" ; ceux qui ne voulaient pas héberger de soldat avaient la faculté de fournir du mobilier et de la literie ou encore d'acquitter une somme de 45 sols par mois ; ces effets et ces fonds permettaient d'aménager un bâtiment public en caserne - en l'occurrence la ci-devant abbaye Saint-Corneille, que les volontaires laissèrent d'ailleurs dans un piteux état à leur départ, au printemps 1792. Les prix calculés d'après les tarifs de deux tapissiers compiègnais, adjudicataires du marché, sans grande concurrence, furent jugés exorbitants ; aussi une pétition de 150 citoyens actifs imposa la convocation d'une assemblée communale extraordinaire, le 19 octobre 1791 ; à l'issue de cette réunion houleuse, où les autorités dénoncèrent les désordres causés "*... par la liberté illégale qu'ont de s'y introduire les femmes, les enfants et les citoyens non actifs*", la municipalité dut reculer et nommer 45 nouveaux commissaires pour enquêter dans les quartiers sur toutes les possibilités de logement.

Jeunes patriotes, souvent peu disciplinés, les volontaires nationaux apparurent aux yeux des modérés comme un ferment d'agitation dans la ville ; il est vrai qu'ils contribuèrent, comme à Senlis ou à Noyon, à relan-

(12) Un mouvement de refus d'acquitter les champarts, droits seigneuriaux maintenus après la nuit du 4 août 1789, embrasa les districts de Breteuil et de Clermont au cours de l'été 1791.



septembre ; en effet Compiègne, qui comptait au 31 juillet un Régiment de cavalerie, un dépôt général des remontes de 3 500 chevaux, avec tout le personnel nécessaire, sans compter "les passages continuels de troupe écrasant les citoyens", dut en plus absorber le trop plein du grand camp de Soissons, soit trois puis cinq bataillons de volontaires en cours d'équipement (15). Certes, la chute de la monarchie, le 10 août 1792, leva les scrupules des autorités locales jusque là timorées quant à l'usage des bâtiments du château royal - on put alors cantonner des troupes dans les grandes écuries du Roi et de la Reine ainsi que dans la vennerie ; à la fin septembre, la loi ordonnant la fermeture des dernières communautés religieuses libéra au profit de la Nation d'autres bâtiments spacieux, comme l'abbaye de Royallieu ou les couvents des Carmélites et des Visitationnaires. Mais au problème du logement s'ajouta bientôt celui de l'approvisionnement, car une brusque concentration d'hommes, sans organisation sérieuse de l'intendance, dégarnit les marchés et les populations civiles eurent bientôt à souffrir de la pénurie ou de la cherté des subsistances. Ajoutons que ces jeunes volontaires, surtout les Parisiens, étaient particulièrement remuants et peu disciplinés, échauffés par les circonstances de la Patrie en danger, où les alarmes de l'invasion se combinaient avec l'obsession des complots aristocratiques dans le dos des défenseurs : c'est cette atmosphère orageuse qui généra des événements aussi tragiques que les massacres du début de septembre à Paris ou de sanglants incidents dans les villes comme Reims ou Meaux.

Sans connaître, heureusement, des troubles aussi graves, Compiègne subit une fermentation que les autorités s'efforcèrent de contenir, et dont témoigne l'arrêté municipal du 15 septembre :

*"Il est expressément ordonné à tous citoyens soldats et à tous soldats citoyens de ne se permettre aucun acte arbitraire d'arrestation, de respecter les personnes et les propriétés, conformément aux décrets de l'Assemblée Nationale ... il est défendu de tirer aucun coup de fusil, pistolet ou autre arme à feu, ni dans la ville, ni dans les faubourgs, ni dans la plaine, ni dans la forêt, ni même*

*dans les promenades et casernes ... il est expressément enjoint à toutes les troupes cantonnées dans cette ville, de se rendre exactement dans leurs quartiers respectifs, sitôt la retraite battue, de ne conserver ni troupes ni lumières ... de ne point se trouver dans les cabarets, cafés et autres lieux publics aux heures indues, de respecter partout les loix concernant le bon ordre de police".*

Les incidents ne manquèrent pas en cette période agitée. Les 25 et 26 août, le mécontentement des volontaires contre la mauvaise qualité du pain avait dégénéré en émeute, où un commis du fournisseur n'échappa à la lanterne que grâce à l'intervention de la municipalité ; celle-ci fit alors appel à la générosité des Compiègnois qui s'empresèrent "... avec un zèle au-dessus de tout éloge d'apporter des pains et en moins d'une heure la provision a été plus que suffisante". Le précieux registre des "plaintes à la municipalité" relate une foule d'incidents impliquant les volontaires, dont l'agitation eut d'ailleurs quelques répercussions sur une partie de la population compiégnaise. Ainsi, le 19 septembre, un épicier dénonça un début d'émeute devant le relais de poste, où des volontaires avaient pris à partie des voyageurs "... voilà des aristocrates, que c'était ces gens là qui n'étaient pas dignes de vivre, que ce n'était point comme eux braves gens enrôlés qui nourrissaient tous ces gens là ..." ;

le 27 octobre un fédéré du 25<sup>e</sup> bataillon était inculpé pour avoir "excité les citoyens" sur le marché contre la cherté des grains et les spéculations des laboureurs ; un de ses camarades fut arrêté le 7 novembre pour avoir "... interrompu la délibération (municipale) avec audace" et tenu "des propos incendiaires", en se plaignant d'être victime de la dépréciation de l'assignat. On relève aussi de fréquentes bagarres entre volontaires et troupes de ligne (16), tandis que la contestation gagnait les régiments classiques, comme l'atteste cette lettre d'un cavalier du 24<sup>e</sup> Régiment dénonçant à la municipalité son colonel et le quartier maître comme "aristocrates" (24 septembre) :

*"... Si vous êtes encore assez faible pour soutenir la royauté fuyez au plus tôt la terre de la liberté, allez grossir la horde des bri-*

(15) Le camp de Soissons, comme ceux de Meaux et de Châlons-sur-Marne, était un des principaux points de rassemblement de l'armée de l'Intérieur, commandée par le Général de la Bourdonnaye.

(16) Notamment le 31 octobre entre cavaliers du 24<sup>e</sup> Régiment et volontaires du 25<sup>e</sup> bataillon.

*gands, ne restez pas à la tête des braves défenseurs de l'Egalité ... Suivez M. Egalité, M. d'Orléans ci-devant ... dépouillez-vous du vieil homme et revêtez-vous de l'homme nouveau, abjurez ce titre de noble qui est devenu l'horreur de notre siècle ..."*

Des députations municipales, envoyées le 11 septembre à Paris, Soissons et Reims, insistèrent sur la surcharge de troupes et l'urgence des secours :

*"... on ne peut cantonner dans cette ville que le nombre d'hommes proportionné à sa localité et à la possibilité de ses approvisionnements, et qu'en y mettant 4 à 5 bataillons pour le moment, et dans la suite 5 ou 6 000 hommes en tout, en fournissant toute-fois des subsistances, des draps, couvertures, matelas, paillasses et autres ustensiles nécessaires ... plusieurs villes et bourgs environnants tels que Senlis, Verberie, Crépy, Pont-Ste-Maxence, Gournay, Attichy, Noyon, la ci-devant abbaye d'Ourscamp, peuvent contenir un certain nombre d'hommes ..."*

La ville obtint 20 000 £ de secours de la Convention, pour parer au plus pressé, et fut soulagée, fin septembre, par le départ de trois bataillons de volontaires pour Chauny, Soissons et Bergues. La victoire de Valmy permit une certaine détente et la municipalité leva les gardes et permanences de nuit le 25 octobre, *"... vu la sortie de l'ennemi hors des limites de notre royaume (sic)"*. Les troupes subsistant prirent leurs quartiers d'hiver à Compiègne : outre deux bataillons de volontaires, le 24<sup>e</sup> Régiment de cavalerie, qui était notamment employé pour la protection de la forêt, particulièrement éprouvée en ces temps difficiles. Ce dernier corps fut relayé en décembre 1792 - janvier 1793 par le 8<sup>e</sup> Régiment de hussards, formé en novembre et comptant près de 900 hommes. La population et les autorités déplorèrent les incartades multipliées de ce corps "aristocratique", voire l'"incivisme" de certains hussards : ainsi, le 18 janvier 1793, le concierge de la prison en dénonça cinq, incarcérés depuis la veille sur l'ordre de leur commandant, *"... qui avaient crié à plusieurs reprises, vive le Roy, vive la Reine, vive les Bourbons, au Diable la Nation et qu'ils étaient 60 pensant de la même manière"*. Si en février de jeunes comédiens engagés dans le 8<sup>e</sup> Régiment proposèrent aimablement de mettre leurs talents dramatiques au service de la population, les Compiègnais eurent plutôt à se plaindre d'incidents nocturnes dans les cabarets, d'agressions contre des femmes

ou de plaisanteries au goût douteux, comme de tendre des fils dans les rues pour faire tomber les passants, ou encore jeter des pierres par la fenêtre de l'église à l'occasion d'un baptême, au risque de blesser le nouveau-né - cet incident fut dénoncé en juin 1793 et l'on assura *"que pareille chose était déjà arrivée plusieurs fois"*. Des artisans vinrent réclamer contre les recruteurs de ce Régiment qui débauchaient leurs ouvriers, tandis que le commandant du 6<sup>e</sup> bataillon de chasseurs dénonçait en avril l'engagement subreptice de plusieurs de ses hommes chez les hussards, corps réputé "noble".

Au printemps 1793, la France en révolution traversa une nouvelle et grave crise ; les défaites militaires en Belgique et sur le Rhin, la trahison du Général Dumouriez, la rébellion des Vendéens faisaient à nouveau du pays une forteresse assiégée et de Compiègne une place militaire essentielle, surtout lorsque, au début de l'été, les Autrichiens s'approchèrent de Péronne et de St Quentin. La ville, qui recevait quotidiennement des nouvelles inquiétantes du front par les voyageurs de la diligence, redevint une véritable plaque tournante militaire : s'y croisaient les troupes et les convois d'artillerie portés vers les armées du Nord et de l'Est, les bataillons des départements septentrionaux envoyés dans l'Ouest révolté, les réfugiés, les blessés puis les premiers prisonniers de guerre. Le commissaire des guerres de la 17<sup>e</sup> division, Antoine Ferrand, en poste à Compiègne depuis l'automne 1792, son collègue Duflos, responsable de l'étape militaire, harcelaient les autorités civiles débordées de demandes de logement, subsistances, voitures, chevaux, fourrage, effets ... que l'on se procurait par d'incessantes réquisitions pesant lourdement sur la population. La municipalité se plaignit le 11 mai 1793 de cette surcharge :

*"La ville ne pourrait suffire à loger et nourrir en même temps :*

- 1) *un corps de hussards composé de près de 900 hommes,*
- 2) *un double établissement d'ambulance qui occasionnerait des logements continuels et qui allait être composé de près de 1 000 malades,*
- 3) *un établissement de remontes générales de l'année, qui outre les palefreniers nécessaires à son service amenait en cette ville des détachements des divers corps de cavalerie qui y séjournent quelquefois*



pendant un mois, en attendant la délivrance de leurs chevaux,

- 4) un casernement d'environ 300 prisonniers de guerre,
- 5) le passage continuel de troupes allant aux armées ou en revenant, que le voisinage des armées et la jonction de deux routes rendait aussi fréquent que nombreux".

Les autorités compiègnoises réclamèrent un allègement et des secours - elles obtinrent le transfert d'un contingent de prisonniers de guerre vers l'intérieur (17) ainsi que le déplacement à Fontainebleau d'une grande partie des dépôts de cavalerie, en février 1794. Le ministre de la guerre leur accorda, fin mai 1793, la nomination du général de brigade Jacques-Marie-Joseph de Clarenthal au poste de commandant temporaire de la place de Compiègne. Né à Luneville en 1751,

chef d'escadron de hussards en 1789, colonel en 1792, il avait gagné ses étoiles dans la campagne de Belgique, présent notamment lors des bombardements de Lille et de Maastricht ; blessé à la cuisse et la main emportée par un boulet près de Louvain, il avait été envoyé en convalescence à Compiègne en mai 1793. Ce "brave général" adhéra au club des Jacobins de Compiègne en août 1793 et fut très apprécié des autorités civiles ou des soldats ; nommé en mars 1794 inspecteur général des dépôts de cavalerie des armées du Nord et de l'Est, avec le grade de Général de Division, il continua de résider à Compiègne, et fut remplacé comme Commandant de la place par le Général Jourdan

(17) Sur les prisonniers de guerre et les services de santé militaires à Compiègne, voir les paragraphes suivants.

en mai 1794 (18) ; le Général De Clarenthal devait décéder à Compiègne le 9 mars 1795.

De l'été 1793 au printemps de l'an III, Compiègne est restée une importante ville de garnison, avec, en moyenne, quelques 4 000 hommes stationnés, y compris les blessés dans les hôpitaux militaires et les prisonniers de guerre, mais sans compter les troupes de passages, toujours nombreuses (19). La cavalerie demeura majoritaire, du fait des remontes ; les hussards furent remplacés par des dragons, dont les 2<sup>o</sup>, 3<sup>o</sup>, 5<sup>o</sup> et 6<sup>o</sup> Régiments furent tour à tour signalés dans la ville ; à la suite du passage de l'inspecteur de Vrigny, cinq dépôts de dragons furent établis en septembre 1793, dont le commandement fut confié au chef de brigade Capitain, officier peu apprécié des Jacobins locaux. Il avait remplacé en février 1794, l'inspecteur général des remontes Vigogne, arrivé à Compiègne en octobre 1792, personnage lui aussi contesté puisqu'il fut même arrêté quelques temps comme suspect en novembre 1793, pour une sombre affaire de dénonciation calomnieuse, et évincé, avec son fils, de la Société Populaire. De décembre 1793 à février 1794, il organisa le transfert d'une partie des remontes de Compiègne vers Fontainebleau, ce qui soulagea la ville de quelques 2 000 chevaux et d'un important personnel. La ville abrita aussi des fantassins, notamment le 21<sup>o</sup> Régiment de chasseurs. Si la cohabitation entre l'infanterie et la cavalerie donna encore lieu à quelques incidents, la rivalité entre volontaires et soldats de ligne fut résolue par l'amalgame entre ces deux catégories de troupes, sous le même uniforme, au printemps 1794. L'armée devenue véritablement nationale y gagna en cohésion, mais la population continua de déplorer les incidents et les dégâts causés par les dragons, voire les larcins des chasseurs.

Le problème du logement des troupes stationnées fut mieux résolu grâce à l'emploi de six "maisons nationales", anciens établissements religieux et annexes du château, sans compter les maisons d'émigrés. Mais l'arrivée massive de corps de passage était toujours source de difficultés ; le district de Compiègne prit à ce sujet un arrêté très ferme le 26 février 1794 :

(18) Nommé le 7 prairial An II sur ordre du Conventionnel Bollet, Jourdan est mentionné à Compiègne au moins jusqu'en novembre 1794.

(19) On signale ainsi, le 8 août 1793, le passage d'une demi brigade d'infanterie de 1 162 hommes, com-

*"... considérant que depuis le mois de juillet 1789 les sacrifices des sans culottes de Compiègne sont incalculables, que les ressources sont peu abondantes et le nombre de citoyens absolument pauvres immense, (...) que l'égalité exige impérieusement que tous supportent les charges publiques en raison de leurs moyens . . . , arrête que :*

- 1) *Toutes les maisons nationales étant vides et ne renfermant plus de meubles, la municipalité de Compiègne est autorisée et requise d'y caserner le plus grand nombre d'hommes possibles sous les plus brefs délais ainsi que les maisons des détenus (20)*
- 2) *Les citoyens soldats seront couchés comme dans les camps, vu l'impossibilité physique de fournir des lits et matelats.*
- 3) *Le surplus des hommes sera placé dans les communes de Venette, Margny, Choisy et Clairoix. . .*
- 5) *La municipalité de Compiègne d'après les rôles de la contribution divisera les citoyens en 12 classes, dans la 12<sup>o</sup> seront placés les citoyens les plus riches et ceux-là logeront 12 fois, tandis que ceux de la seconde ne logeront qu'une fois et ceux de la première ne logeront jamais.*
- 6) *Personne ne sera exempt de loger les troupes de passage sous quelque prétexte que ce soit et quelque fonction qu'on exerce . . . "*

La question des approvisionnements militaires, priorité des priorités en situation de guerre, trouva progressivement ses solutions par l'édification d'un appareil administratif spécifique qui, grâce à l'énergie des autorités civiles et aux sacrifices de la population, fut sans doute une des plus grandes réussites de l'an II et un des facteurs décisifs de la victoire militaire.

Le traditionnel service des étapes militaires, pour les troupes de passage, avait été confié à un ancien Maréchal des Logis de Dragons, le jeune Pierre Duflos, originaire de Doullens (Somme), arrivé à Compiègne à l'automne

mandée par le Général Beauregard ; le 18 septembre, 600 ouvriers requis pour la fabrication de piques à Senlis, avec femmes et enfants. . .

(20) Il s'agit des suspects placés en détention à Chantilly.

1791 (21). Des mesures extraordinaires prises en octobre 1793 lui assurèrent une priorité sur le marché, où il pouvait se rendre une heure avant les particuliers, tandis que l'approvisionnement régulier en grains était assuré par des réquisitions chez les cultivateurs. Cela n'empêcha pas des pénuries chroniques, lors de passages "considérables", comme en décembre 1793 ou février 1794. Par souci d'égalité, le gouvernement décida de donner une étape identique "pour le général et le soldat", à partir du 1er Ventose An II. Après la suppression du maximum, en décembre 1794, le système de réquisitions fut maintenu pour l'approvisionnement de l'armée. L'ancienne abbaye Saint-Corneille abrita un magasin militaire de grains et de vivres, sous la responsabilité du Compiègnois Godart. Certaines fournitures, comme celle de la viande, avaient été obtenues par des commerçants locaux, à la suite d'adjudications (22).

La nourriture de milliers de chevaux était un autre souci permanent, dont la responsabilité incombait au garde magasin des fourrages militaires, Jean-Baptiste Couët, un Ardennais de 30 ans, ancien employé des aydes, puis mercier et receveur des domaines. Un magasin fut établi dans l'église Saint-Antoine, où l'on avait cessé les offices religieux à la mi-novembre 1793 (l'église Saint-Jacques, devenue Temple de la Raison subit de ce fait moins de dégâts). De février 1794 à septembre 1795, date de sa réouverture au culte catholique, l'édifice abrita des milliers de bottes de foin, de paille et d'avoine, faisant craindre un incendie aux riverains ; pour faciliter ce service, on le dépava et l'on élargit le portail, qui devait être accessible aux voitures. Un atelier d'amalgame des pailles et fourrages pour les chevaux fonctionna parallèlement dans les ci-devant écuries de Monsieur. Le citoyen Couët alertait fréquemment les autorités sur la pénurie de fourrage, particulièrement vive en novembre 1793. Un recensement effectué par les autorités constituées le 1er Frimaire An II, constata la faiblesse des réserves

du district, qui n'avait guère une vocation herbagère, et c'est un argument qui milita en faveur du transfert d'une partie des remontes de la ville à Fontainebleau. Le problème était aggravé par la persistance de réquisitions de paille et de foin pour l'armée du Nord ; en mars 1794 l'administration du district entra en conflit à ce propos avec le Conventionnel Laurent, qui avait requis des milliers de bottes de fourrage dans le ressort, pour Avesnes et Maubeuge ; les autorités compiègnoise estimèrent ne pouvoir y satisfaire et envoyèrent Couët à Paris défendre leur point de vue ; les Conventionnels délégués auprès de l'armée du Nord firent passer les administrateurs du district devant le tribunal criminel de Beauvais, en juin 1794, pour "négligence dans les réquisitions de fourrage".

On établit aussi, en février 1794, un magasin d'effets militaires, dans l'hôtel de "ci-devant Monsieur" (frère du Roi, émigré), avec, pendant quelques mois, une annexe au château. L'ancien religieux Quinquet, beau-frère de l'agent national du district, devait y réunir de quoi équiper 1 000 fantassins et une centaine de cavaliers ; il fut remplacé dans cette fonction, en mars, par le tapissier compiègnois Leclerc, habituel fournisseur de la Cour puis des troupes, membre de la municipalité en l'An II, ténor jacobin de la ville (23). Cet établissement, qui s'occupait aussi bien des effets de casernement que de l'habillement - on récupérait d'ailleurs celui des militaires décédés dans les hôpitaux -, fut transféré à Amiens en février 1795, quand on eut à peu près épuisé les ressources locales. Il faudrait également mentionner le magasin militaire des bois et chandelles, créé le 25 février 1794 et dont le titulaire était le citoyen Guy, ancien concierge des grandes écuries du Roi ; l'entreprise des convois militaires, confiée à un nommé Cressent, et tous les ateliers locaux de fabrication d'armes, munitions et équipements, que nous évoquerons de manière plus précise avec l'effort de guerre à Compiègne.

soldat de toute arme, en moitié boeuf, en quart vache et en quart mouton, de bonne qualité, de manière qu'il n'en résulte aucune plainte fondée de la part des troupes. . . les têtes et les fressures devant être distribuées gratis en fonction des pesées. . ."

(21) Entré dans la Société Populaire en septembre 1793, il fut un des chefs de file des modérés du club après le 9 thermidor ; on le mentionne comme adjudicataire des subsistances de la garde nationale en l'An III, puis retiré comme "propriétaire" en 1802.

(22) On a conservé le marché établi avec la veuve Doucet, le 1er juin 1793, pour la fourniture de la viande des hôpitaux militaires et des troupes :  
". . . 8 onces de viande poids de marc par chaque

(23) Membre du Comité de surveillance au printemps 1794, Pierre-Claude Leclerc devait être considéré unanimement comme "terroriste à désarmer" par la municipalité de Compiègne, en avril 1795.

Coordonnant toutes ces activités, sous l'autorité du commandant de la place, et en rapport constant avec les administrations civiles, le commissaire des guerres de la 17<sup>e</sup> division, Antoine Ferrand, exerça cette importante fonction à Compiègne de 1791 à juin 1795, avec ses deux adjoints successifs, Sallot et Kivaud ; né en 1750, il avait été commis de la guerre de 1772 à 1774, puis secrétaire du gouverneur de Corse, commissaire des

guerres en survivance en 1780 et employé en cette qualité à partir de 1791 à Compiègne ; entré dans la Société Populaire en septembre 1792, il n'y joua un rôle qu'après l'élimination des leaders Jacobins de l'An II - il en fut élu Président en octobre 1794. Réputé pour son zèle et son efficacité dans son poste, il quitta la ville pour Dijon, en messidor An III, avec les "regrets" des administrateurs du district.

N<sup>o</sup> 309 le lieu à Compiègne le 28 août 1795. De la suite

1795-1795

*Destiné à Compiègne jusqu'à nouvel ordre avec l'arme et logement*

*Commissaire des guerres*

*Antoine Ferrand*

Centre de Maladies

### Billet de Sortie de l'Hôpital de Neaulieu

*Je salue de Mayenne l'honneur Compagnie de Neaulieu*

LE nommé *Antoine Ferrand* au *8<sup>e</sup> bataillon*  
*Compagnie de Neaulieu* Municipalité  
*de Champeigne* District de *Senlis*  
 Département de *la Sarthe* est entré à l'Hôpital  
 de *Neaulieu* le *28* août 1795  
 en est sorti le *28* août 1795.

Vu par nous *Commissaire*

*de Guerre Antoine Ferrand*

Vu par nous *Joseph Ferrand*

#### Les hôpitaux militaires (1792-1795)

Avec plusieurs milliers de soldats stationnés et de passage, puis, au printemps 1793, les militaires blessés évacués du front du Nord, Compiègne dut improviser des services de santé répondant à des besoins croissants. On installa en août 1792, un premier hôpital militaire pouvant accueillir une centaine de malades, qui fut vite débordé. Au printemps 1793, on était contraint d'évacuer, souvent à pied, les blessés de l'armée du Nord jusqu'aux grands hôpitaux militaires établis dans l'anciennes abbayes à Senlis ou à Soissons. En avril, le conseil d'administration du 8<sup>e</sup> Régiment de Hussards, qui ne disposait que d'une ambulance, réclama une salle spéciale pour les cavaliers atteints d'une épidémie de galle, tandis que le 11

mai, 200 blessés venus de Cambrai avaient dû loger chez l'habitant, avant d'être transférés à Senlis.

Les autorités obtinrent, en mai 1793, la création d'un grand établissement susceptible d'accueillir plusieurs centaines de patients. La Société Populaire insista pour qu'il fût le plus possible éloigné des habitations, s'inquiétant aussi du lieu d'inhumation des militaires décédés : on les enterrait alors dans les cimetières paroissiaux, sans cercueil et à faible profondeur et les riverains se plaignaient des "exhalaisons de ces cadavres", dont on inhumait jusqu'à une dizaine par jour. L'ancienne abbaye de Royallieu, libérée par les religieuses Bénédictines, et bientôt

rebaptisée "Beaulieu", se trouvait dans le "faubourg de la Révolution", alors séparé des murs de la ville de près d'une lieue ; ce vaste et bel édifice fut confié au directeur de l'ambulance Lefebvre, à qui les autorités recommandèrent de ménager, autant que possible, des bâtiments destinés à être revendus au profit de la Nation.

L'établissement, baptisé en l'An II "hôpital Jean-Jacques Rousseau" - et même plus familièrement "Jean-Jacques" -, fut très vite débordé de blessés venus de Saint-Quentin, Amiens, Soissons... Nombre d'entre eux ne faisaient qu'y transiter, surtout les "incubables", envoyés sur Senlis ou Saint-Denis. Il semble qu'il aît en général abrité 4 à 500 malades en permanence, peut-être jusqu'à 1 000, chiffre prévu initialement. L'hôpital Jean-Jacques disposait d'un important personnel : sous la conduite du chirurgien en chef Lemaire, nommé en juillet, opérait une équipe de jeunes médecins, chirurgiens et pharmaciens, quelques-uns de Compiègne, la plupart venus des quatre coins de la France, et parfois tout juste sortis des études, tel ce jeune François Curnillon, originaire du Jura, étudiant en médecine à Montpellier jusqu'en 1789, qui s'était retrouvé officier de santé parmi les volontaires du camp de Soissons, à l'âge de 24 ans. Comme leurs collègues de Senlis - qui formèrent un groupe "hebertiste" peu apprécié des Jacobins locaux -, les médecins militaires de Compiègne participèrent activement à la politique locale en adhérant presque tous à la Société Populaire ; quelque peu marginalisés en l'An II, ils jouèrent un rôle actif après le 9 thermidor, notamment à l'occasion des vifs débats qui opposèrent anciens Jacobins et modérés. L'administration de l'hôpital, dirigée par Barberoux à partir de la fin mai 1793, comprenait d'anciens prêtres locaux qui y trouvèrent refuge, après avoir été contraints de cesser leurs fonctions sacerdotales à l'automne 1793 : on peut citer le cas du curé de Saint-Germain Beaugrand, qui avait été procureur de la commune de Compiègne, en 1792-1793. On eut quelque peine à trouver et maintenir des infirmiers : le directeur se plaignit, fin mai 1793, du départ de 19 d'entre eux, qui s'estimaient trop surchargés.

Les difficultés de tous ordres ne manquèrent pas. Le 19 juillet 1793, la municipalité dut arbitrer un vif conflit personnel entre l'aide major de l'ambulance Tardieu et le médecin Hangard : le premier fut suspendu et remplacé par Talabert, sous aide major du 7<sup>e</sup> Régiment des Hussards. L'établissement fut très vite

débordé, surtout de septembre à novembre 1793, période où des centaines de blessés du Nord durent être réévacués vers Pont-Sainte-Maxence ou Senlis. L'approvisionnement en subsistances constituait un souci permanent, malgré les marchés passés avec des commerçants locaux, comme avec la veuve Doucet, pour la fourniture de la viande, au prix du maximum. Dans cette période de pénurie, le Directeur devait fréquemment appeler au secours les autorités civiles pour obtenir de la farine ou du grain, parfois solliciter des avances financières - 12 000 £ accordées par la municipalité en janvier 1794, autant de la part du district en mars. En cas de pénurie, le directeur fermait les yeux sur des pratiques illicites s'apparentant au marché noir : ainsi le 12 Ventose An II, se plaignait-il de l'arrestation de deux fournisseurs clandestins qui avaient livré 350 oeufs et 6 £ de beurre, expliquant qu'il avait 400 malades à nourrir et 30 prescriptions à assurer dans une seule matinée.

L'hôpital de Beaulieu connut aussi les effets de la déchristianisation, menée vigoureusement par les autorités compiègnoises à partir de novembre 1793, sous la double impulsion de l'armée révolutionnaire parisienne et du Conventionnel amiénois André Dumont, dont la mission avait été étendue à l'Oise. Le 19 novembre 1793, le Directeur procéda au dépouillement de l'ancienne abbatale et remit les objets du "ci-devant culte" à la mairie. La religion catholique faisait place au culte civique républicain, aux fortes connotations patriotiques, aussi le personnel de l'hôpital et les malades valides prirent l'initiative d'organiser, à la porte de l'établissement, une cérémonie de plantation d'un arbre de la Liberté, le 30 Ventose An II (20 mars 1794), qui fut une occasion de fraterniser avec la population, en présence de délégations des autorités constituées et de la Société Populaire.

Cette dernière manifesta toute sa sollicitude pour les hôpitaux militaires et les soldats blessés. Au cours de la séance du 6 Frimaire An II (26 novembre 1793), un sociétaire provoqua une grande émotion en dénonçant "*... deux faits douloureux pour l'humanité... deux volontaires ont été trouvés dans les rues offrant le spectacle de la misère et de la maladie, de là les sorties les plus violentes contre les bourreaux qui ont en la personne de ces malheureux commis un crime de lèse nation*" ; le même orateur relata la peine des blessés évacués de Soissons à Compiègne, qui devaient, pour la plupart,

effectuer le trajet à pied en une seule journée. Le club nomma une commission de 10 membres pour enquêter sur les hôpitaux militaires et leur personnel, exigeant que les employés "*fussent tenus sous un mois de déposer au comité révolutionnaire de Compiègne des certificats de civisme*"; une adresse à la Convention réclama l'évacuation par bateau des blessés de Soissons à Compiègne. Dès la séance du 30 novembre, les commissaires du club fournirent un rapport rassurant sur "*ces établissements publics*", rendant justice "*au patriotisme et à l'exactitude de ceux qui les composent*"; "*... les aliments y sont bons ; les soins n'y sont pas ménagés ; chacun y est à son poste et le remplit bien ; le sucre et le miel seuls y manquent. Les malades n'ont à désirer que du tabac. On sollicite une collecte pour se procurer 200 £ de tabac. La collecte a lieu, elle produit tant en assignats qu'en espèces 113 £ 1 S., non compris 8 £ promises par une citoyenne. On demande que la Société déclare par arrêté qu'elle est satisfaite de l'état des hôpitaux, que cet arrêté soit communiqué tant aux autorités constituées qu'aux officiers des hôpitaux et aux directeurs ...*" (3 décembre 1793). La commission demanda aussi le contrôle de la qualité du vin et, le 16 décembre, "*les moyens d'honorer les cendres*" des soldats décédés, "*... qu'ils ayent au moins comme les autres citoyens un cercueil ...*"; à la suite de cette démarche, approuvée par le ministre de la guerre, la municipalité mit en adjudication la fabrication de "*bières de sapin*". Une note, transmise le 8 Ventose An II, au citoyen Nique, fournisseur de cercueils, donne une idée de l'effrayante mortalité régnant dans l'hôpital, puisqu'elle comporte une commande de 8 cercueils dans les 12 heures et 20 autres dans les 3 jours. La Société Populaire dénonça aussi, le 2 janvier 1794, l'insalubrité des lieux et les risques d'incendie : "*... les cheminées ne sont pas nettoyées, qu'il y a vu tomber des étincelles et qu'il est de la sagesse de la société de surveiller tant l'intérieur que l'extérieur pour éviter les incendies, qu'il existe dans les cours des immondices qui occasionnent une mauvaise odeur ...*", selon un rapport du commissaire Leroux, confirmé par une pétition contemporaine des officiers de santé de la ville, insistant sur le manque d'hygiène et les risques de "*contagion épidémique*" dans la ville.

En l'An II, l'hôpital Jean-Jacques s'avéra d'une capacité insuffisante et on dut le réserver aux blessés évacués du front du Nord ;

on se préoccupa, à la mi-décembre 1793, d'organiser un autre établissement dans la ville, notamment pour les malades du dépôt des remontes. A l'ancien couvent des Visitandines, qui avait abrité des prisonniers de guerre autrichiens au printemps 1793, on préféra la ci-devant maison des Carmélites, située sur l'actuel cours Guynemer (dans l'enceinte du quartier Boursier, construit au XIX<sup>e</sup> siècle); les religieuses avaient dû abandonner les bâtiments en septembre 1792, pour s'établir, avec l'accord tacite des autorités, dans trois maisons contigues près de l'église Saint-Antoine. Le directeur de l'ambulance Thannier toucha, fin décembre, 5 359 £ pour les travaux d'aménagement; en attendant, les autorités durent consentir l'installation provisoire de 200 lits pour les malades, à l'intérieur du château; ils furent déménagés en février 1794, au soulagement du district pour qui "*... le mauvais air pouvait endommager les meubles*". L'ancienne résidence royale, dont les autorités s'efforçaient de préserver le précieux mobilier, fut pourtant largement sollicitée pour les besoins militaires; en février 1794, les malades furent remplacés par un magasin d'effets des soldats décédés, que l'on réutilisait après désinfection; ce service fut transféré à Amiens en février 1795. L'hôpital militaire des remontes installé dans le couvent des Carmélites n'eut pas moins de difficultés d'aménagement et d'approvisionnement; en février 1794, le directeur devait quémander auprès de la Municipalité du savon ou de la chandelle. L'établissement fut supprimé au début de l'année 1795, les locaux libérés loués à des particuliers en février.

Compiègne fut dotée, à la fin de janvier 1794, d'un troisième hôpital militaire destiné aux soldats atteints de la galle, en vertu d'un arrêté du Conventionnel Bollet, l'un des représentants en mission auprès de l'armée du Nord. L'"hôpital des galleux", qui hébergeait une centaine de malades, fut établi dans les écuries dites Lepas, sur le cours. Le district avança 6 000 £ à son directeur, le jeune François Ancellain, originaire de Pierrefonds, étudiant en théologie au début de la Révolution, quelque temps curé constitutionnel, puis abdicataire et marié; il faisait partie de la municipalité révolutionnaire de Compiègne depuis décembre 1793 et était un actif militant Jacobin. En février 1794, le citoyen Richard fut nommé médecin major de l'établissement, dont l'activité est mentionnée au moins jusqu'en septembre 1794.



## Les prisonniers de guerre

Compiègne a été touchée par un autre aspect de la guerre : le séjour prolongé de plusieurs centaines de prisonniers autrichiens, capturés par l'armée du Nord, ou pour quelques-uns, déserteurs. Les premiers contingents arrivèrent à Compiègne fin mars - début avril 1793 ; ils furent provisoirement installés dans l'ancienne abbaye Saint-Corneille, sous la garde des Hussards ; arrivés depuis Montdidier le 14 avril, 320 autres hommes logèrent dans l'ancien couvent de la Visitation Sainte-Marie, tandis que 19 officiers et leurs trois domestiques occupaient l'hôtel de la guerre. La municipalité pourvut à leur installation en puisant dans le mobilier des émigrés et de la Liste Civile (ci-devant château royal) ; on leur fournit du linge et des souliers et on autorisa une correspondance - contrôlée - avec les familles. Le commissaire des guerres permit à l'officier payeur de délivrer leur prêt aux soldats. A tous égards ces prisonniers bénéficièrent de la confiance et de l'humanité des autorités, soucieuses de donner une bonne image du pays de la Liberté aux "esclaves des despotes". C'est ainsi qu'un officier fut autorisé à rendre visite à son frère, également prisonnier à Amiens ; en mai 1793, la municipalité s'indigna que l'on eût pu menacer de 50 coups de bâton deux prisonniers accusés d'avoir consommé sans payer dans un cabaret : "*... dans le pays de la Liberté, de l'humanité, une pareille punition ne paraît même être tolérée ..*". On voit d'ailleurs que les prisonniers autrichiens, simplement tenus d'assister à l'appel du soir, pouvaient se promener librement dans l'enceinte de la ville, pendant la journée - ce qui facilita quelques évasions. La conduite des prisonniers dans Compiègne suscita pourtant quelques récriminations de la part de la population, qui en accusa quelques-uns de tapage ou de menus larcins. Fin avril, on s'aperçut qu'ils avaient récupéré pour le revendre, le plomb des toitures du bâtiment de la Visitation Sainte-Marie ! Pourtant, la municipalité se contenta de faire fermer les greniers. En revanche, leur présence était une aubaine pour les artisans en une période de pénurie de bras ; un paveur obtint ainsi l'autorisation d'employer six Hongrois pour refaire les écuries destinées aux remontes militaires.

Le 11 mai 1793, la municipalité de Compiègne, qui arguait à la fois de la surcharge de troupes dans la ville et du rapprochement du front - l'ennemi parviendra jusqu'aux abords de Saint-Quentin et de Péronne -

demanda le transfert des prisonniers de guerre vers des villes de l'intérieur, "*... considérant qu'il peut devenir dangereux de conserver plus longtemps des prisonniers qui fatiguent les différents corps casernés dans cette ville, et leur rappelant les mauvais traitements que les nôtres essuient chez l'ennemi*". Il n'en resta plus que 120 après l'envoi d'un fort contingent sur Crépy-en-Valois, à la fin du mois. Mais dès le mois d'août, de nouveaux groupes venaient prendre le relais, évacués de Noyon, Amiens ou Montdidier ; la plupart ne firent que transiter dans la ville en un va-et-vient qui se prolongea au moins jusqu'en août 1794. On en annonça ainsi 100 par jour, à partir du 18 août 1793, venus d'Amiens, qui furent transférés en septembre - octobre vers Villers-Cotterêts, Crépy-en-Valois et Clermont - parmi eux, des hommes et des officiers faits prisonniers à Valenciennes ; 500 autres, puis 900 arrivèrent en décembre, que l'on eut toutes les peines à loger ; 300 encore en mars 1794, 120 à la fin mai, 700 hommes et 80 officiers déplacés de Clermont à Compiègne en août... Il est difficile d'apprécier le nombre exact qui resta dans la ville jusqu'en l'An V, vraisemblablement quelques centaines. Un certain nombre d'entre-eux furent d'ailleurs échangés avec des prisonniers français ; le ministre de la guerre demanda une liste aux autorités compiègnoises en janvier, et cela semble être l'origine d'un renvoi de 58 personnes vers Dunkerque, peu de temps après.

Les prisonniers de guerre furent employés à diverses tâches utilitaires dans la ville et les campagnes avoisinantes : nettoyage des rues, moisson, battage des grains, et même mouture du blé, lorsque, au cours du rude hiver de l'An III, les rivières gelées imposèrent l'usage de moulins à bras. En période de pénurie de main d'oeuvre valide, la Société Populaire de Compiègne proposa de les utiliser pour des défrichements ; elle se préoccupa aussi de les inspecter régulièrement et confia symboliquement cette tâche à un jeune volontaire Compiègnois qui avait perdu un bras à la guerre et il s'en acquitta jusqu'au printemps 1795. Comme les autres citoyens, les prisonniers autrichiens souffrirent des diverses pénuries de la période, mais les autorités leur accordèrent la même priorité qu'aux militaires français et s'efforcèrent de répondre à leurs besoins, tant en effets qu'en subsistance. Ceux qui travaillaient avaient droit à une solde et devaient se

nourrir par eux-mêmes, ce qui devint de plus en plus difficile en l'An III, aussi réclamerent-ils de préférence le service de l'étape des soldats. En août 1794, le Comité de surveillance de Compiègne rappela à la Municipalité que l'on devait les laisser circuler librement dans la ville pendant la journée. Malgré quelques incidents avec la population,

les prisonniers furent dans l'ensemble bien acceptés et en tout cas traités correctement par les autorités civiles et militaires ; quelques-uns préférèrent rester en France, où ils avaient trouvé une épouse ou un emploi, parfois même un engagement dans l'armée ; la plupart regagnèrent leur pays après la signature de la paix avec l'Autriche, en 1797.

LIBERTÉ  ÉGALITÉ

*CHEMIN que tiendra un Détachement de 3. hommes D'inf.  
de l'Armée Révolutionnaire, commandé par le Chef Capitaine  
pour se rendre à Compiègne.  
Partira de Paris le 20. Jour Brumaire de l'an 2.  
à six heures*

DEPARTEMENTS.	GÎTES.	REVUES DES COMMISSAIRES DES GUERRES, & à leur défaut, des OFFICIERS MUNICIPAUX des Villes & Lieux de passage de la République.
<i>Seine à Oise</i>	<i>20. à Gouette</i>	<i>ARRIVE à Gouette d'ois le Jour de la Société populaire du dit lieu la dite Société a à l'unanimité declaté quel on reconnoît le dit détachement de hommes révolutionnaires pour le plus exact, et et quel on leur a tout à eux pour l'entretien laire localité de Gouette d'ois et la dite Société de la République En Joy de quoi il a été de l'avis de la dite Société a été de l'avis de l'an 2 de Brumaire de l'an 2 de la République TIMOLEON vice, maire</i>
<i>Oise</i>	<i>21. à Senlis</i>	<i>ARRIVE à Senlis le 21. Commis, Va capitaine Va lieutenant, Va sergent major, Va sergent Dont sergent, quatre capotons, quarante fourrages en Va tambour, ou l'on l'élite de cavalier, chacun suivent le régiment d'infanterie</i>
	<i>22. à Compiègne ou il demeure jusqu'à nouvel ordre</i>	<i>ARRIVE à</i>

**AUX** lieux de passage ci-dessus, les Vivres & Fourrages nécessaires seront  
fournis par Etape aux présents & effectifs, conformément aux Loix et Règlements.

Feuille de route d'un contingent de l'armée révolutionnaire parisienne, arrivée à Compiègne le 12 novembre 1793.

## L'Armée révolutionnaire parisienne à Compiègne

(Novembre 1793 - printemps 1794)

Parmi les troupes stationnées dans la ville en cette période, il importe de faire une mention particulière pour le détachement de 114 soldats parisiens qui séjourna dans le district de novembre 1793 à mars 1794. Répondant à une revendication du mouvement sans-culotte, les **armées révolutionnaires** avaient été établies le 9 septembre 1793, sous le commandant de Ronsin, originaire de Soissons ; composées de militants populaires des villes, elles étaient destinées à des tâches de maintien de l'ordre et devaient assurer la bonne exécution des lois révolutionnaires, en particulier l'application du système d'économie dirigée de l'An II (24). L'armée révolutionnaire parisienne, forte de près de 7 000 hommes, seule maintenue après le décret du 14 Frimaire (4 décembre 1793) sur le gouvernement révolutionnaire, était plus particulièrement chargée de surveiller l'approvisionnement de la capitale, avec des détachements placés aux points stratégiques, marchés et ports fluviaux, comme sur l'Oise et l'Aisne : 247 fantassins à Soissons, 134 à Chauny, 119 à Noyon, sans compter 2 compagnies d'artillerie à Chantilly - pour la garde du château, transformé en prison des suspects du département - et le 4<sup>o</sup> escadron de cavalerie à Beauvais.

Arrivé en deux temps, les 7 et 12 novembre 1793, le détachement destiné au district de Compiègne compta 123 puis 114 fantassins, provenant de la section parisienne du Théâtre Français (quartier de l'Odéon) ; leur capitaine Jean Thunot était un menuisier, actif militant de la section, de même que son Lieutenant Boisgirault, dont nous ignorons l'origine professionnelle. Les deux hommes avaient déjà effectué une première mission à Provins avec leur détachement en octobre, tandis qu'à Compiègne ils étaient précédés par un jeune commissaire de la municipalité de Paris, Marie Benoît Gaulthier, un ci-devant originaire du Clermontois, ardent tenant de l'Hébertisme, qui prétendit avoir une autorité exclusive sur les sans-culottes parisiens. Ces soldats révolutionnaires reçurent d'abord un excellent accueil de la part des autorités et des Jacobins locaux : acclamés le 8 novembre dans la Société Populaire,

ils y entrèrent massivement et semblèrent devoir lui donner, comme à Noyon ou à Senlis à même époque, un nouveau souffle révolutionnaire. Leur arrivée sur la scène politique compiègnoise coïncidait avec les débuts de la déchristianisation violente dans le district, mouvement dont les soldats parisiens furent les actifs propagateurs, sinon les promoteurs, dans la ville et les campagnes environnantes. Ils participèrent activement au dépouillement des églises, avec le délégué Gaulthier ou des commissaires du district, à Compiègne même (Saint-Antoine, le 13 novembre) et surtout dans les villages (Estrées-Saint-Denis, Rémy, La-Croix-Saint-Ouen...). A Pierrefonds, la présence d'une cinquantaine de soldats parisiens, du 10 au 25 novembre, révolutionna aussitôt le bourg ; on y célébra, à leur initiative, une fête en l'honneur de Marat et Le Pelletier, le 10 novembre, puis une plantation d'arbres de la Liberté et de la Fraternité quatre jours plus tard ; la Municipalité changeait alors les noms des auberges et les citoyens fondaient une Société Populaire. A Compiègne, la grande fête Marat - Le Pelletier du 20 novembre correspondit aussi à une initiative des Parisiens, qui entraînent le club des Jacobins et les autorités (25).

Mais, l'intervention violente des soldats révolutionnaires suscita bientôt des protestations et une vive résistance dans plusieurs villages, non seulement pour leurs déprédations dans les cabarets (Saint-Jean-aux-Bois), les dégâts dans les églises (Jaulzy, Le-Plessis-Brion) ; mais aussi pour leurs arrestations arbitraires, comme celles des curés de Francières et de La Croix-Saint-Ouen, les 14 et 22 novembre. Il faut dire que le commissaire Gaulthier usait de méthodes expéditives, comme en témoigne ce billet adressé au comité de surveillance de Compiègne, le 14 novembre :

*"Sachant que le fanatisme est une estampille à laquelle il ne faut qu'une étincelle, j'ai jugé qu'il n'y avait pas un moment à perdre, que le salut public demandait sa prompte arrestation (du curé de Francières). Il sera ici cette nuit avec ses outils catholiques,*

(24) Cf. Richard COBB : Les armées révolutionnaires, instrument de la Terreur dans les départements (avril 1793 - floréal An II), 2 volumes, Paris, Mouton, 1961.

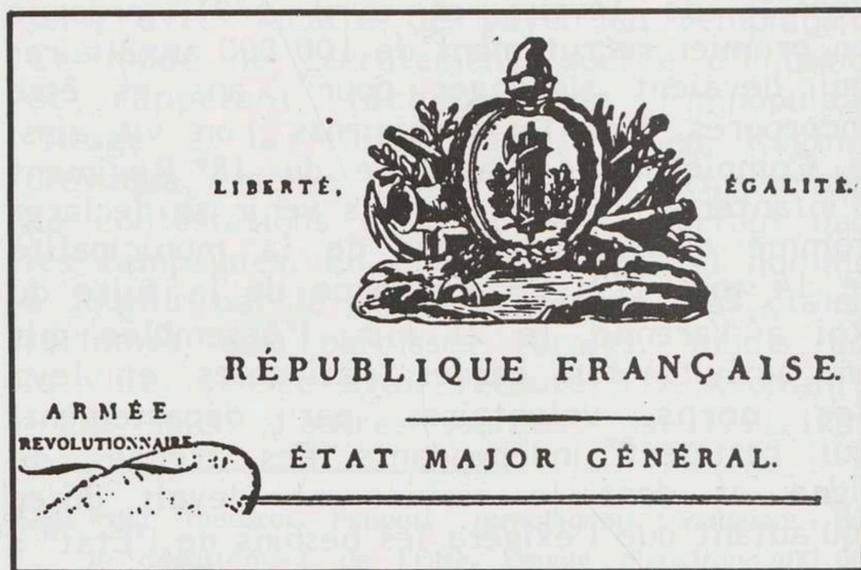
(25) Selon un témoignage postérieur, les soldats parisiens formaient le gros du cortège : "... une foule d'hommes, vrais sans culottes, la plupart inconnus dans cette ville" (G. Escuyer)

apostoliques et romains, le tout vous en sera remis pour que vous en dirigiez la destruction. Je crois que le plus gros paquet sera excellent pour la guillotine, le second pour des canons, le plus petit pour la monnaie".

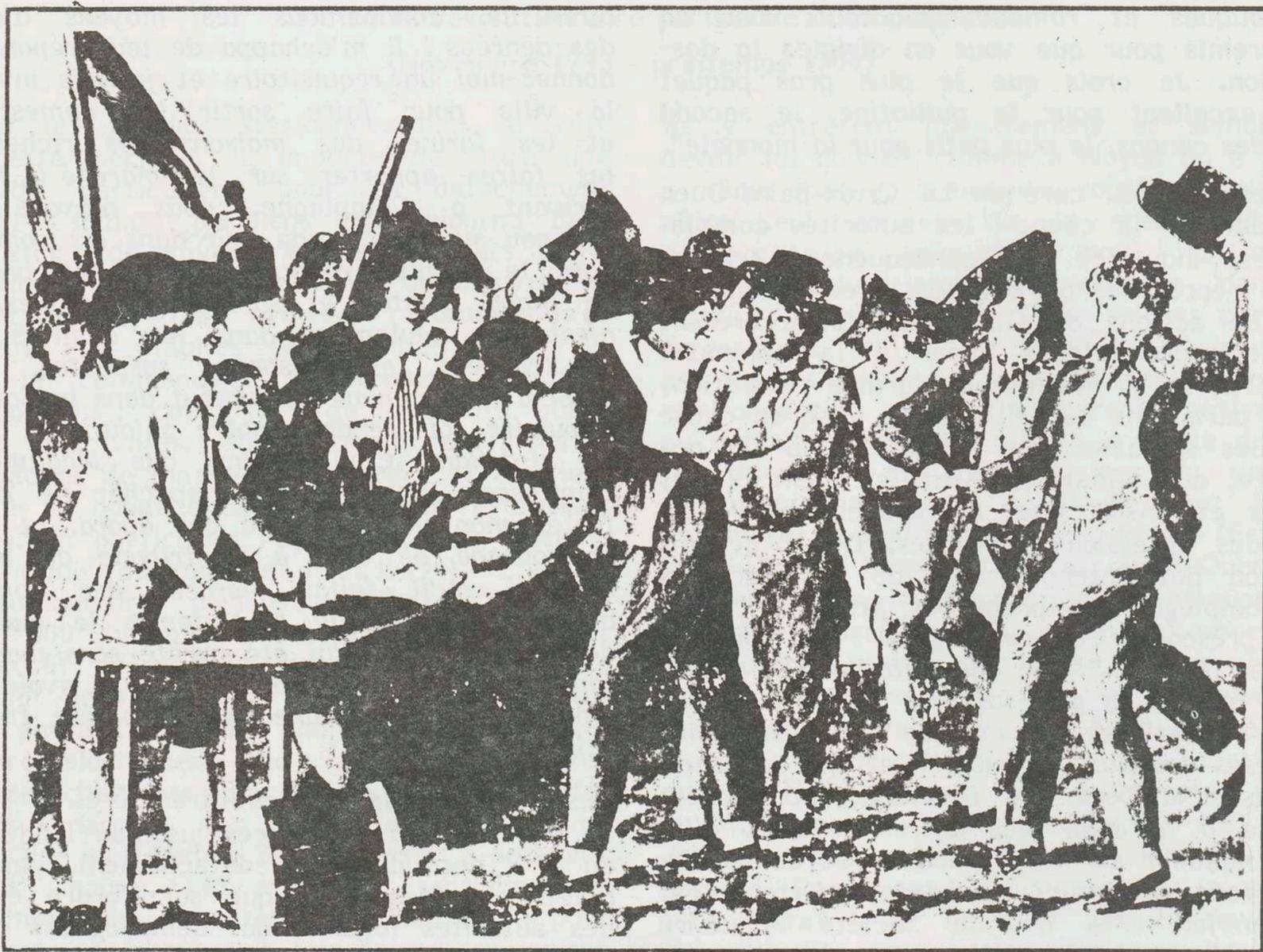
L'arrestation du curé de La Croix-Saint-Ouen fit déborder la coupe : les autorités compiègnoises, inquiètes des conséquences de ces excès répressifs, prirent sur elles de mettre fin aux actions de Gauthier, l'incarcérèrent et demandèrent son appel à la commune de Paris, le 25 novembre. L'armée révolutionnaire parisienne fut elle-même mise en cause quelques semaines plus tard. Dès la fin novembre, des soldats parisiens s'étaient plaints d'avoir été insultés par des dragons ou d'avoir subi des agressions nocturnes. Début décembre, on put entendre au club des Jacobins de Compiègne les premières attaques contre leur présence et leur action : un orateur proposa le 3 "... que les bataillons de volontaires qui ont le plus souffert dans les armées soient substitués à l'armée révolutionnaire dans ses travaux intérieurs, et que celle-ci, organisée d'abord en bataillon, et réduite ensuite à la solde des autres troupes, aille les remplacer sur les frontières et combattre à son tour les ennemis du dehors". Mais, c'est en janvier 1794 que la Société Populaire se livra à une grande offensive contre l'armée révolutionnaire, mettant en cause le capitaine et le lieutenant commandant le détachement compiègnois, que la municipalité mit aux arrêts le 15 janvier. Lors de la séance du club du 29 janvier, on fit, en présence du Conventionnel Isoré, qui ne prit pas parti dans le débat, le procès des deux officiers, "... prévenus de propos injurieux et calomnieux contre les autorités constituées et les citoyens de cette commune" et ayant "quelquefois agi ou souvent menacé d'agir au-delà de leur compétence"; par-delà les ragots divers, plus ou moins fondés, dont on accabla les deux Parisiens, il s'agissait d'une rivalité de pouvoir avec les autorités locales, largement fondée sur des divergences sociales et politiques, comme en témoigne le mémoire justificatif du capitaine Thunot (17 février 1794) : "... J'avais représenté à la Société les infractions au maximum, ils me dirent froidement que cette loi n'était pas mieux exécutée à Paris, j'observai que les denrées entraient bien dans la ville, mais que ce n'était point pour les marchés ni pour les sans-culottes, mais bien pour les riches qui paient au-delà du maximum, eh bien !, me

dirent-ils, donnez-nous les moyens d'avoir des denrées ! Il m'échappa de leur répondre : donnez-moi un réquisitoire et je vais investir la ville pour faire sortir les comestibles et les farines des maisons des riches et les faire apporter sur le marché (...) En arrivant à Compiègne, nous n'avons pas été peu surpris... de voir dans les comités, hors le comité révolutionnaire, des prêtres en grand nombre et surtout des nobles. Ce n'est pas seulement dans les comités que se trouvent les personnes suspectes, mais aussi à la commune et surtout dans la Société Populaire, où pendant notre séjour, on reçut un ci-devant Comte, ainsi que Madame la Comtesse. Je ne pus m'empêcher de manifester mon indignation à cet égard, et j'eus le courage de dire à la tribune de ladite Société, qu'il fallait écraser des hommes qui avaient fait de tout temps le malheur de la France... j'ai été arrêté sans mandat, sans avoir été interrogé... pour avoir été trop libre à la tribune de la Société fraternelle" (26).

Les deux officiers furent transférés à Paris, où ils restèrent incarcérés jusqu'au lendemain du 9 Thermidor. Le détachement parisien n'agit plus désormais que sur l'ordre exprès des autorités locales, qui demandèrent d'ailleurs son rappel au ministre de la guerre, fin février 1794, en arguant de fréquentes bagarres avec les autres militaires. A Compiègne, on applaudit au licenciement de ce corps, début Germinal An II, à la suite de la chute de la faction hébertiste.



(26) Arch. Nat., F 7 - 4775 30 d 1.



### Le recrutement militaire (1791-1793)

L'engagement puis la réquisition fut une des plus lourdes contributions des Compiègnois à l'effort de guerre ; volontaire en 1791-1792, cette forme de participation posa plus de problèmes lorsqu'elle devint obligatoire en 1793 (27).

L'Assemblée Constituante avait, par ses décrets de février et avril 1791, ordonné un premier recrutement de 100 000 auxiliaires qui devaient s'engager pour 3 ans et être incorporés dans les Régiments ; on vit ainsi à Compiègne le Capitaine du 18<sup>e</sup> Régiment d'infanterie, Jacques Dalmas venir se déclarer comme recruteur auprès de la municipalité le 14 mai 1791. A l'annonce de la fuite du Roi à Varenne, le 21 juin, l'Assemblée mit en activité les gardes nationales et leva des corps volontaires par département, qui restaient indépendants des troupes de ligne et dont le service ne devait durer "qu'autant que l'exigera les besoins de l'Etat" ;

(27) Sur les problèmes posés par le recrutement de 1793 dans le district de Compiègne, voir notre article publié dans le N<sup>o</sup> 2 des Annales Historiques Compiègnaises, 1978.

ce décret fut proclamé dans la ville, le 5 juillet 1791 ; Stanislas Le Féron et Louis Penon furent nommés commissaires pour la formation des compagnies du district. D'après les chiffres fournis par les archives municipales (série H 4), il y aurait eu en 1791 68 Compiègnois engagés dans les troupes de ligne et 151 volontaires, dits de la 1<sup>ère</sup> levée, intégrés dans le 3<sup>e</sup> bataillon de l'Oise, qui fut envoyé dans le Nord. Ce chiffre assez considérable, pour une ville de 7 000 habitants, reflète sans doute le patriotisme de la jeunesse locale, mais s'explique certainement aussi par les difficultés économiques et sociales - Compiègne comptait plus de 1 000 chômeurs en 1791 -, tandis que la forte présence militaire dans la ville pouvait donner plus d'attrait à la carrière des armes. On note d'ailleurs que plus de la moitié des volontaires du district furent recrutés à Compiègne et dans des bourgs comme Gournay/Aronde, siège d'une étape militaire. Parmi les volontaires Compiègnois de 1791, signalons le jeune Etienne Poulain, fils de procureur, lui-même greffier municipal adjoint, qui devint quartier maître du 3<sup>e</sup> ba-

taillon de l'Oise. Une partie de ces volontaires revinrent dans leurs foyers au cours de l'hiver 1791-1792, et le Lieutenant Colonel du 3<sup>e</sup> bataillon demanda à l'administration du district de les faire revenir d'urgence en avril 1792, au moment de la déclaration de guerre.

Cette guerre, si imprudemment déclarée, révéla bientôt les faiblesses de l'armée française en pleine crise d'effectifs et d'encadrement ; les premières défaites militaires jettèrent la suspicion sur le haut commandement et les intrigues de la Cour ; dans une atmosphère de trahison, l'ennemi envahissait le territoire national dans le Nord et l'Est : les révolutionnaires répondirent au défi des Rois et des émigrés par la **levée en masse**. L'appel à la mobilisation générale, transmis par les Commissaires départementaux Crasquin et Dagnicourt, fut proclamé à Compiègne le 3 août 1792 ; le recrutement des nouveaux volontaires ne fut toutefois organisé systématiquement qu'à partir du 19, sous la responsabilité du quartier maître Etienne Poulain, chargé de cette tâche par le Lieutenant Général de la Bourdonnaye, Commandant de la place de Lille. Le registre destiné à l'inscription des volontaires Compiègnois se remplit surtout fin août - début septembre, à l'annonce de nouvelles inquiétantes (prise de Verdun connue le 2 septembre) - ; la municipalité publia alors la loi du 26 août, proclamant *"le danger très éminent de la Patrie"*... et *"invitant tous les citoyens à voler à sa défense"* ; quelques 120 Compiègnois - nous en avons compté 111 dans le registre - répondirent à ce pressant appel ; leur départ donna lieu à une cérémonie officielle le 8 septembre : *"... Le Conseil général de la commune de Compiègne arrête, sur la réquisition qui a été faite le 5 de ce mois au champ de la Fédération, il s'est présenté volontairement 120 hommes qui à l'instant ont été armés par la Municipalité chacun d'un fusil de calibre de la manufacture de Maubeuge... on leur a fourni 5 charettes, 15 chevaux et 5 conducteurs et ces charettes ont été chargées de blés, foin, avoine pour la fourniture d'un mois. Au départ de cette Compagnie, le Maire leur a fait un discours et leur a promis au nom de tous ses citoyens de prendre soin des femmes et des enfants des gens mariés ; le Conseil a proclamé à l'instant, qu'il y aurait une souscription ouverte à cet effet et à l'instant nombre de citoyens se sont empressés de se faire inscrire et d'apporter leurs offrandes"*. (28)

Les Compiègnois formèrent un bataillon avec les volontaires de Senlis et furent dirigés

vers le camp de Meaux, puis sur Sainte-Menehould, sans doute après la bataille de Valmy ; ils y étaient toujours cantonnés début novembre, date où un certain nombre étaient déjà revenus dans leurs foyers "sans congé" : 13 d'entre eux, mandés par la municipalité le 3 novembre déclarèrent *"... que quand ils se sont engagés, ils ne l'ont fait qu'à l'égard du danger de la Patrie, qu'en les engageant on leur a dit que ce ne serait que pour la campagne, que la plupart d'entre eux sont mariés et que le Commissaire des guerres leur a dit qu'ils pourraient partir, ce qui les a déterminés à rentrer dans leurs familles et que dans le cas où la patrie réclamerait de nouveau leur secours, ils sont prêts de s'y rendre"*.

Les effectifs se trouvèrent ainsi passablement anémiés par les désertions de l'hiver 1792-1793, alors que les troupes françaises avaient porté la guerre jusqu'en Belgique et en Rhénanie. C'est pour combler ces vides que la Convention décréta le 24 février 1793 une levée de 300 000 hommes répartie entre les départements selon la population et en tenant compte des hommes déjà fournis en 1791-1792 : cela revenait à solliciter davantage les pays qui s'étaient montrés plus économes de leur sang, comme ceux de l'Ouest, éloignés de la guerre - et l'on sait que ce fut une des causes directes du soulèvement Vendéen du printemps 1793. On ne faisait plus appel au seul volontariat : tous les jeunes de 18 à 25 ans, dépourvus de charges de famille ou de fonctions publiques, étaient en principe **requis**, les communes devant fournir le nombre d'hommes qui leur était fixé selon les modalités de leur choix - en pratique, faute d'un nombre suffisant de volontaires, on procéda par tirage au sort, avec faculté de payer un remplaçant. Ce mode de recrutement, source d'injustice et rappelant fâcheusement l'impopulaire "tirage à la milice" de l'Ancien Régime, provoqua, même dans nos régions, nombre de contestations et d'incidents, surtout dans les campagnes. En effet, sur les 441 hommes à fournir par le district, presque tous étaient réclamés aux paroisses rurales, tandis que la ville, censée avoir recruté 339 volontaires - 288 selon d'autres sources - en 1791-1792,

(28) Pour mesurer l'apport compiègnois, indiquons que le département de l'Oise, peuplé d'environ 400 000 habitants, recruta 2 609 volontaires en août - septembre 1792 (Cf. A. Horoy, Historique des volontaires de l'Oise enrôlés pour la défense nationale en septembre 1792, Paris, 1863).

n'en devait plus que 5 sur 150 garçons "en état de partir"; autant dire que le tirage au sort y était nettement moins risqué que dans les communes n'ayant encore eu aucun engagement - 4 sur 12 à Belloy, 7 sur 20 à Vieux Moulins, 10 sur 27 au Plessis-Brion...-. On ne manqua pas toutefois de rappeler aux Compiègnois que de nombreux volontaires de 1791-1792 étaient revenus "sans congé" et la Municipalité les convoqua le 23 mars 1793 : ceux-ci déclarèrent obéir à la réquisition "pourvu que la loi fût générale" - ce qui indique bien que les réticences portaient moins sur le principe du recrutement militaire que sur l'injustice de ses modalités (exemptions pour les fonctionnaires publics, faculté de remplacement pour les gens aisés). Les victimes du tirage au sort réclamèrent souvent des compensations financières et certains, comme les jeunes de Monchy, se livrèrent même à des voies de fait pour extorquer aux riches des "contributions révolutionnaires" parfaitement illégales : la loi n'autorisait, en effet, que les souscriptions volontaires des citoyens ; la Société des Amis de la République de Compiègne collecta ainsi 2 000 £ pour les requis de la ville, tandis que la Municipalité promettait, début avril, une prime de 600 £ par volontaire. (29)

A la fin du mois de mars 1793, les autorités locales annonçaient l'achèvement de cette "troisième levée" ; 40 hommes habillés et équipés partaient dès le 27, tandis que le gros du bataillon, divisé en 7 compagnies provisoires et placé sous la responsabilité du ci-devant Comte Rémi d'Auger, ancien Major et actif Jacobin, attendait dans la ville la fin de son équipement ; les villageois, pourvus d'une solde, étaient logés chez l'habitant. Le 13 avril, veille du départ du bataillon du district, Compiègne reçut la visite des Conventionnels Mauduyt et Isoré, chargés de superviser la levée des 300 000 hommes dans l'Oise, devant lesquels on brossa un tableau idyllique et quelque peu embelli de la situation :

1) *Le recrutement est achevé . . .*

4) *Toutes les communes ont fourni le nombre de volontaires qui leur était demandé, soit comme volontaires, soit comme soldats*

(29) A Breteuil, où la municipalité avait promis 800 £ par requis, on prétendit lever un impôt exceptionnel, faute de souscriptions suffisantes ; cette mesure fut condamnée par l'administration et les requis mécontents allèrent eux-mêmes "taxer les riches".

*dans le 8<sup>o</sup> Régiment d'hussards se formant actuellement dans Compiègne,*

5) *Tous les citoyens partis et ceux à partir demain sont armés, équipés et habillés conformément à la loi. . .*

17) *La commune de Compiègne a fourni 178 hommes plus que son contingent. . ." (30)*

Toutefois, il apparut bientôt qu'une quarantaine d'hommes manquaient, déserteurs ou réformés, car certains s'étaient payés à moindres frais des remplaçants estropiés ou inaptes . . . Comblant ces vides s'avéra très difficile, d'autant qu'une petite levée complémentaire de 58 hommes - sur 450 dans l'Oise - pour la Vendée, annoncée le 16 mai, provoqua un véritable tollé : il n'y eut cette fois aucun volontaire, même dans les meilleures communes, et l'affaire traîna jusqu'en août, période de la moisson, où l'on avait besoin de bras, et donc fort peu propice au départ. A la suite de diverses proclamations, l'administration compiègnoise réussit à rassembler le 19 août, les "requis revenus sans congé" ; l'un deux, se faisant leur porte parole, déclara ". . . que ses camarades étaient informés par le bulletin de la Convention Nationale que toute la République allait se lever en masse pour chasser du territoire de la Liberté les hordes d'esclaves qui le souillent. . . ils demandent si l'administration du département ne pourrait pas retarder leur départ JUSQU'AU MOMENT OU LES CITOYENS SE LEVERONT EN MASSE". On reconnaît la même revendication démocratique et égalitaire : d'accord pour verser son sang au service de la Patrie, mais à condition que **tous** y contribuent, sans privilège ni exemption. C'est pourquoi la réquisition générale décrétée le 23 août par la Convention répondit à une revendication populaire et mit fin aux troubles suscités par les modalités de la levée des 300 000 hommes, sans pour autant éliminer complètement les désertions. Le contingent des requis et déserteurs du district, rassemblé et passé en revue par le nouveau commissaire au recrutement Boulée, un charpentier margnotin, quitta Compiègne le 9 septembre, pour Beauvais et Le Havre. Le bataillon de la réquisition du 23 août, qui comprenait

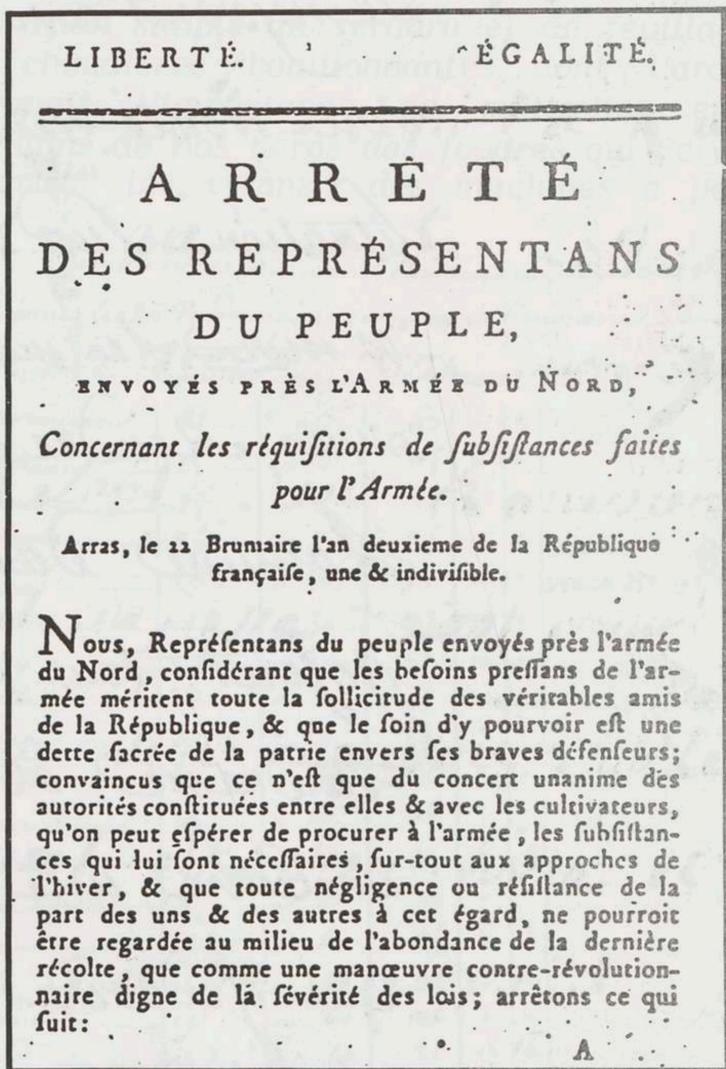
(30) Ce chiffre tient compte les levées précédentes, car la ville ne compta que 11 hommes au titre de celle du 24 février 1793 (dossier H 4).

90 Compiègnois, partit à son tour en octobre, sous le commandement de Jean-Louis Darras, administrateur du district, originaire de Coudun. On pourvut à son armement en récupérant les fusils de la Compagnie des chasseurs de la garde nationale de Compiègne, récemment dissoute. Les autorités compiègnoises se préoccupèrent aussi de parfaire l'équipement des volontaires, en faisant appel à la générosité des habitants, par le biais de la Société Populaire, qui prit en charge la collecte de chemises, souliers, habits et autres effets : une voiture pleine fut ainsi expédiée en février 1794 au bataillon de Compiègne stationné au Havre.

On s'attacha également à compenser les pertes financières que pouvait représenter le départ d'un jeune pour sa famille. Dès octobre 1792, les autorités locales s'étaient efforcées de prendre en charge les femmes et les enfants des volontaires de la levée en masse de l'automne, en leur accordant des "secours" ; cette politique fut officialisée par la Convention en juillet 1793, en faveur des parents des jeunes requis, qui étaient en principe des célibataires de 18 à 25 ans, puis jusqu'à 40 ans. Des crédits nationaux furent débloqués à cet effet et le district de Compiègne bénéficia d'un secours de 13 000 £, dont la Société Populaire demanda avec insistance la rapide distribution, en décembre 1793. Le temps de constituer les rôles des bénéficiaires, de nommer les commissaires chargés de la répartition et la distribution, ces fonds ne parvinrent pas aux intéressés avant janvier ou février 1794 ; il faudrait y ajouter le produit des collectes de la Société Populaire et l'action de son comité de bienfaisance en faveur des plus démunis. Même si ces secours n'ont certainement pas satisfait tous les besoins, on peut dire que les pères et mères des "défenseurs de la patrie" ont bénéficié d'une véritable et légitime politique sociale en leur faveur.

Le bilan de la contribution compiègnoise en hommes au cours de la Révolution apparaît considérable, si l'on tient compte de la taille de la ville : l'administration fit état, le 25 février 1793, de 449 habitants partis comme volontaires ou engagés dans les troupes de ligne ; si on ajoute les 101 hommes des 3<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup> levées de 1793, on parvient à un total de 550 soldats originaires de la ville, chiffre qui doit sans doute être minoré, en tenant compte des retours plus ou moins licites, mais qui atteste le patriotisme de la jeunesse locale. Les soldats compiègnois

se retrouvèrent dans presque toutes les armées, plus particulièrement celles du Nord - Valenciennes, Maubeuge, - du Rhin, pour les volontaires de septembre 1792, et dans l'Ouest, pour les requis de 1793 - le bataillon de Compiègne envoyé au Havre, fut ensuite porté vers la Bretagne et la Vendée. Leur correspondance régulière informait leurs concitoyens sur la situation militaire, et l'on en faisait souvent mention à la tribune de la Société Populaire (31). Cette dernière ne manquait pas de célébrer le courage des défenseurs de la patrie et d'entretenir une émulation, en finançant notamment, par ses souscriptions, le départ de trois "cavaliers jacobins", armés et équipés ; revenu à Compiègne amputé d'une jambe, à la suite des combats pour la reprise de Maubeuge, un grenadier compiègnois de 34 ans, Gabriel Houille, fut accueilli dans la ville comme un héros, dont les Jacobins compiègnois firent l'apothéose, lors de la grande fête civique du 30 décembre 1793, célébrant la reprise de Toulon aux Anglais.



(31) Les archives municipales de Compiègne ont conservé un petit dossier d'une vingtaine de lettres de soldats compiègnois à leurs familles (H 4 - janvier 1793 à décembre 1795). Ces textes, parfois naïfs et souvent émouvants, ont été publiés dans le N° 2 des Annales Historiques Compiègnoises (1978).

H 3 De G. affeustanden C 70 plurius  
8 fevral 1794.

à la République Française  
une et indivisible liberté égallité

VILLE DE COMPIÈGNE (Oise)  
Archives de la Mairie

SÉRIE H  
Dossier  
Pièce N°

Mon père ne recevant au questionnaire  
de vous j'ai été fort inquiette d'apprendre de vos  
nouvelles ainsi que de mes freres et sœur  
j'ai été pres avu faire passer de son pour  
faire toute suite carre j'ai bien aimé  
de ne point avoir de nouvelles de vous si  
vous voulez venir vous pour me marquer ou votre  
situation sur votre dernière vous m'avez vos services  
et moi de vous avoir bien que j'ai  
vraie rendre service à une pauvre comme  
domine d'ailleurs elle sera mon considéré  
je ferai tout pour un père que je chérie de  
tendre et de souvenir de votre bonté pour que  
je sois un core une telle sensibilité de mon cœur  
que je voudrais soit voir vous de vous rendre  
un service que vous voudrez bien

Lettre d'un volontaire compiégnois à sa famille  
(Archives Communales de Compiègne).

L'effort de guerre (1793-1794)

Outre la contribution humaine précédemment évoquée, l'effort de guerre représenta à Compiègne, comme dans le reste de la France, une véritable mobilisation économique, afin d'armer et équiper des milliers de nouveaux soldats ; cette reconversion de la production se fit, certes, avec les moyens d'une ville qui ne connaissait guère qu'un artisanat polyvalent relativement modeste et elle n'y a pas déterminé d'implantation industrielle véritable ni durable. Annoncée par les premières mesures de l'automne 1792, l'économie de guerre fut vraiment mise en place au cours de l'été suivant et fonctionna à plein en l'An II, mobilisant toute l'énergie des autorités et des citoyens.

La récupération des métaux fut une des premières préoccupations : 2 kg d'or et plus de 80 kg d'argent, produit du dépouillement des églises de Compiègne, furent envoyés à Paris pour financer la guerre - cette mesure s'insérait dans la politique anticatholique de l'automne 1793 ; on saisit également les objets de cuivre, notamment les cloches en excédent, pour fondre des canons (ou des pièces de monnaie) ; les plombs des églises et mêmes des tombeaux servirent à la fabrication de balles, tandis que l'on démontait les grilles des maisons nationales pour confectionner des piques - celles de l'abbaye de Royallieu furent ainsi récupérées en septembre 1793. Les ressources de la forêt furent également exploitées pour la marine : en novembre 1793, l'ingénieur Marrier vint choisir 500 chênes pour la construction de vaisseaux de guerre.

Les artisans du fer avaient été requis dès septembre 1792 pour la fabrication de piques ; en août 1793 l'administration militaire en commanda 5 600 dans la ville, avançant 84 319 £ pour leur règlement - il y eut d'ailleurs un conflit avec les artisans qui, du fait de la pénurie de matières premières, estimèrent le prix trop bas. En février 1794, le serrurier Raguet reçut 1 500 £ pour la fabrication de fusils, tandis qu'en mars on réquisitionnait étaux, soufflets et marteaux pour établir un atelier d'armes blanches portatives et de bayonnettes, dont la responsabilité fut confiée à l'armurier Geoffroy de Verberie. La création d'une **salpêtrerie** souffrit d'un certain retard, qui fut stigmatisé par la Société Populaire en janvier 1794 ; mais cette grande tâche républicaine fut mise à l'ordre du jour en février ; le club envoya deux commissaires s'initier à cette

fabrication grâce à des stages à Paris et à Beauvais, tandis que le district appelait par un placard la population à se mobiliser pour la "poudre nationale" ; non seulement la vingtaine d'ouvriers employés dans l'atelier, dont le zèle fut d'ailleurs stimulé par des primes, mais aussi l'ensemble des citoyens, invités à recueillir le salpêtre dans leurs caves ou à aller chercher des genêts, dont la combustion produisait des cendres nitriques. On fit aussi la collecte des vieux tonneaux et chaudrons, que les citoyens Dufour et Mathieu se mirent à installer, début avril, dans l'ancienne abbatale, le préau et le cloître Saint-Corneille, au coeur de la ville - ce qui fit craindre aux riverains des risques d'incendie. Il fallut encore deux bons mois pour rendre l'atelier opérationnel ; on l'inaugura enfin le 28 juin 1794, en présence des autorités constituées et de la Société Populaire :

" . . . L'étendue d'une vaste enceinte, une décoration simple de verdure et de feuillage ; des chaudières bouillonnantes dont l'ardeur exprimait l'importance de multiplier entre les mains de nos héros des foudres qui doivent pulvériser les tyrans ; des machines à peine

Nombre des Journées d'Ouvriers employés au Salpêtre depuis le 20 Vendémiaire jusqu'au 10 Brumaire. Sans le préau

Noms - Journées - Prix - Sommes		VILLE DE COMPIÈGNE			
Desormiers	21	a 50	63	.	.
Duchemin	25	a 50	75	"	"
Leau	25	a 50	75	"	"
Devoire	25	a 50	75	"	"
Dupré	25	a 50	75	10	"
Muslin	17	a 50	42	10	"
Blery	25	a 50	75	10	"
Boile	25	a 50	75	10	"
Tirruai	20	a 50	50	"	"
Gaspard	20	a 50	50	"	"
Delpeire	25	a 60	66	"	"
Perquillain	15 1/2	a 60	51	6	8
Triquet	2	a 60	6	"	"
Dufour	17 1/2	a 60	52	6	8
Julien	16	a 60	52	"	"
Foutaine	18	a 60	56	"	"
Coquard	16 1/2	a 60	48	15	4
Puchepre	18	a 60	56	"	"
La Roche	17	a 60	56	"	"
Desortens hollandais	12 1/2	a 60	48	15	4
Arnie	2	a 60	6	"	"
Fontain	17	a 60	56	"	"
Delieux	14	a 60	56	"	"
Berbin	17 1/2	a 60	52	6	8
			982	6	8

*créées dont le jeu n'aurait pu être plus satisfaisant après plusieurs mois d'usage et d'expérience, tout cela a frappé les regards et produit dans les coeurs je ne dirai pas seulement de la joye et de l'admiration : un feu patriotique électrisait les spectateurs. . ."*

(l'agent national du district pour le salpêtre Valet fait un discours patriotique)

*"... bientôt sans doute, une émulation civique multipliera dans cette commune les sacrifices nécessaires pour alimenter cette manufacture, et la mettre en état de contribuer efficacement à la destruction des tyrans et aux victoires de la République. . . Au nom des autorités constituées, le Cen Bertrand (agent national du district) a donné de justes éloges aux chefs et aux ouvriers de l'atelier et le Citoyen Maire au nom de la commune a déclaré une gratification de 100 £ à tous les ouvriers qui ont été employés aux ouvrages déjà faits et proclame un don de 300 £ offert par le Cen Caron Fleury pour la fabrication du salpêtre".*

Malheureusement, la salpêtrerie de Compiègne ne répondit guère à ces vœux : production insuffisante et de médiocre qualité, comme le déplora l'agent départemental des poudres et salpêtres lors de sa visite à Compiègne en septembre 1794, à cause de la pénurie chronique de matières premières et sans doute de l'inexpérience de leurs responsables, qui furent d'ailleurs remplacés par le citoyen Billon en 1795. L'atelier arrêté en avril, fut revendu à un entrepreneur particulier, à la fin de l'année ; celui-ci acquit le matériel, très usagé, pour une bouchée de pain (quelques 5 000 £) et loua les locaux à la Nation.

L'autre "manufacture militaire", créée à Compiègne en janvier 1794, était un atelier de fabrication de mors de chevaux, dirigé par un nommé Balmont, à qui le comité de surveillance, chargé d'inspecter les éta-

blissements militaires, reprocha sa "négligence" en février 1795. Nous ignorons les effectifs de cet atelier de mors et brides, qui fut doté à ses débuts de 2 600 livres de fer et 60 livres d'étain, mais sa présence n'était guère surprenante dans une ville envahie par la cavalerie militaire. Les autres fournitures fabriquées à Compiègne émanèrent des artisans ou leur furent confiées. Les cordiers établis près du port - où ils fabriquaient ordinairement des cordages pour la marine fluviale - proposèrent un modèle de houssière en chanvre, qui fut agréé et fabriqué à 2 200 exemplaires ; ces artisans fournirent aussi une centaine de selles de cavalerie. En septembre 1793, on commanda aux tailleurs 1 000 culottes et 1 000 boudriers, puis la même quantité d'habits, bonnets, souliers, briquets, sous chapeaux, sans compter 3 000 chemises, 3 000 cols, 3 000 brosses et 2 000 peignes, le tout pour alimenter le magasin d'effets militaires établi dans la ville et destiné à l'habillement de l'infanterie - de son côté la Société Populaire collecta plusieurs centaines de chemises et autres pièces de vêtement. Il semble que les artisans locaux aient éprouvé des difficultés à satisfaire ces demandes puisque, selon une statistique établie en mars 1796, les cordonniers compiégnais n'avaient pu livrer plus de 226 paires de souliers aux magasins militaires. En janvier 1794, l'Adjudant Major Cyprien du bataillon de Compiègne - celui de la réquisition du 23 août 1793 alors stationné au Havre - revint se procurer diverses fournitures dans la ville, notamment 1 200 sabots et divers effets, qui furent expédiés dans une pleine voiture le 10 février 1794.

N'eût été la pénurie de main d'oeuvre, en dépit des prisonniers de guerre, et de matières premières, malgré les fréquentes réquisitions, l'activité économique locale, en grande partie reconvertie pour la guerre, aurait tourné à plein rendement.

### Les fêtes militaires

Les fêtes civiques révolutionnaires ont presque toujours associé les corps militaires stationnés dans la ville, la maréchaussée et la garde nationale ; défilés de troupes en ordre et en uniforme, musiques militaires, coups de canon, constituaient un ornement obligé et très prisé lors de ces fréquentes cérémonies de prestation de serment ou autres célébrations commémoratives, qui forgèrent peu à peu un nouveau culte patriotique, susceptible d'assurer l'unité de la

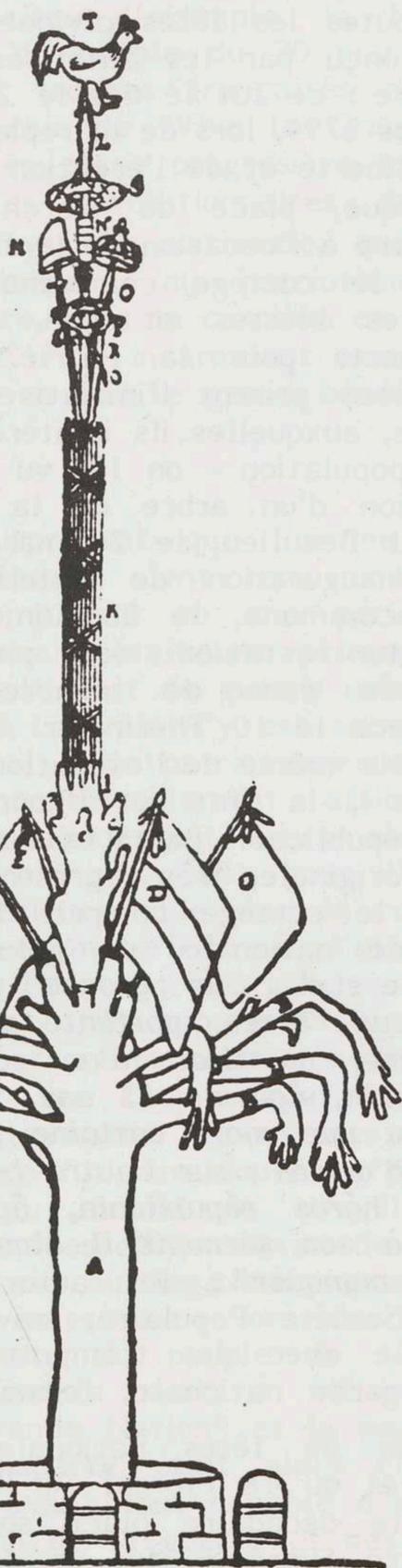
Nation et la communion du peuple dans une même foi révolutionnaire. Avec la déclaration de guerre du printemps 1792 et la Patrie en danger, le patriotisme politique se confondit avec la défense nationale, contribuant à la mutation sémantique durable de ce vocable et donnant aux "citoyens-soldats" une place privilégiée. On célébra alors les victoires militaires comme celles de la Liberté et de la République, le courage et l'héroïsme guerriers comme modèles de

vertu, la mort au combat comme le sacrifice suprême et exemplaire au service de la Nation révolutionnaire. Il n'est donc pas surprenant de voir les fêtes civiques prendre un tour de plus en plus martial à partir de 1792, d'y observer la place grandissante des sym-

boles guerriers et des militaires eux-mêmes, devenus l'objet de ces grandes communions populaires.

Les premières fêtes civiques ont surtout mis en scène la garde nationale, comme à l'occasion de sa première prestation de serment, le 25 août 1789, plus encore pour l'anniversaire de la prise de la Bastille : la Fédération du 14 juillet 1790 marqua à cet égard une date importante, puisque les gardes nationales de tout le royaume envoyèrent des délégations élues à Paris ; les fédérés devinrent synonymes de citoyens-soldats et le serment solennel prononcé au même moment dans tout le pays exprima sa volonté d'unité nationale dans une France libre, rénovée et apparemment réconciliée. On notera à Compiègne, la cérémonie d'hommage à la Garde Nationale de Nancy, le 24 septembre 1790, suite à la tragique affaire de la mutinerie du Régiment suisse de Châteaувieux, ainsi que les obsèques solennelles du jeune Stanislas Le Féron, premier commandant de la garde citoyenne de la ville, le 4 août 1791.

La cérémonie d'"inauguration d'un arbre de la Liberté", le 7 juin 1792, marqua un sensible tournant ; l'initiative en revenait aux autorités civiles (le district), mais la garde nationale et les troupes stationnées précédèrent les administrations dans le cortège, où un groupe d'enfants portait des "attributs guerriers" ; on plaça à côté de l'arbre "... une colonne garnie de faisceaux d'armes et de drapeaux surmontés d'une pique portant le signe auguste de notre salut". La fête civique du 28 octobre 1792, célébrée "relativement à la prospérité des armes françaises en Savoie" peut être considérée comme la première manifestation patriotique de caractère essentiellement militaire, à Compiègne. La garde nationale et les troupes de ligne stationnées furent passées en revue par le Colonel du 24<sup>e</sup> Régiment de cavalerie sur la place de la Fédération - actuelle place du château - ; un détachement des différentes armes vint chercher les corps administratifs ; l'autel de la Patrie était orné d'une statue de la Liberté "... tenant en main un pigeon surmonté d'un bonnet attaché avec des rubans tricolores" ; des inscriptions rappelaient les récentes victoires militaires :



Projet d'une allégorie à exécuter sur la grande Place de Beauvais.

"Entrée des Français dans Spire et Worms" ; "Entrée des Français dans la Savoie", mais aussi "République Française, 1792 - Sans Liberté, point de Patrie" ; on y entonna pour la première fois "l'hymne des Marseillais". (32)

Si la fête du 10 août 1793, dite de l'unité et de l'indivisibilité de la République, commémorant l'anniversaire de la chute de la monarchie, associa civils et militaires, elle eut un caractère avant tout politique ; celle du 30 brumaire An II (20 novembre 1793), en l'honneur de Marat, Le Pelletier et Jean-Jacques Rousseau, dont on promena les bustes en procession, était plutôt idéologique et anti-religieuse ; les seuls militaires présents, aux côtés des Jacobins locaux et des citoyens, furent les soldats de l'armée révolutionnaire parisienne, initiateurs de cette cérémonie. En revanche, la grande fête du 10 Nivose An II (30 décembre 1793) célébra, en vertu d'un décret de la Convention, une victoire militaire et politique : la reprise de la ville de Toulon, que d'"infâmes contres-révolutionnaires" avaient livrée aux Anglais. Les organisateurs avaient décidé de faire marcher "tous les membres des corps administratifs mêlés et confondus... comme il convient sous le règne de l'égalité" ; on planta un "arbre de la victoire" sur la place du 10 août : *"... Toutes les précautions ont été prises, pour que le chêne devenu un monument durable puisse transmettre aux générations suivantes la gloire des vainqueurs de Toulon, et que ses branches servent aujourd'hui à couronner les imitateurs de leur courage"* ; un des clous de la cérémonie fut en effet de placer sur la tête du "vertueux Houille", un soldat compiégnois revenu amputé d'une jambe, une couronne de feuillage et de fleurs - *"Turenne en mourant aurait eu quelque chose à regretter s'il avait connu ce nouveau genre de triomphe"*, a jouté le procès verbal. Associant la tradition, renouvelée au XVIII<sup>e</sup> siècle, des "rosières" à l'héroïsme militaire, la Société Populaire avait doté de 600 £, une jeune fille pauvre et vertueuse qui devait épouser un valeureux volontaire. Tandis que se consumaient des panneaux portant les noms à jamais bannis des villes rebelles, Lyon et Toulon, "justement

et pas encore assez sévèrement punies", le bruit des canons rappelait "les coups de foudre renversant les remparts de la rébellion" et des "accens patriotiques" célébraient "la gloire de tous les martyrs et défenseurs de la Liberté".

L'exaltation de l'héroïsme militaire, l'hommage aux martyrs de la Patrie et de la Liberté occupèrent désormais une place centrale dans toutes les fêtes civiques, dont le plan était conçu par les autorités et la Société Populaire : ce fut le cas le 20 Ventose An II (10 mars 1794, lors de la replantation d'arbres de la Liberté et de l'érection d'une Montagne symbolique, place du marché aux Herbes ; ou encore à l'occasion de la fête du 14 juillet 1794 - le cortège comprenait un char de militaires blessés et l'on éleva un autel aux morts pour la Patrie. Les militaires eux-mêmes prirent l'initiative de cérémonies civiques, auxquelles ils invitèrent les autorités et la population - on l'a vu à propos de la plantation d'un arbre de la Liberté devant l'hôpital Beaulieu, le 20 mars 1794 -, tandis que l'inauguration de l'atelier de salpêtre de la commune, le 28 juin, donnait lieu à une manifestation des plus patriotiques. Organisée dans de nombreuses communes de France le 10 Thermidor An II - 28 juillet 1794, jour même de l'exécution de Robespierre à Paris -, la fête en l'honneur des jeunes héros républicains Barra et Viala fut, à défaut d'être originale, très représentative ; à Compiègne le cortège comprit 100 hommes de la garde nationale, un groupe de musique militaire et *"... un groupe de jeunes gens des deux sexes portant deux bannières : sur l'une, on lisait d'un côté Viala héros républicain, âgé de 13 ans, sur l'autre côté il brava une mort certaine pour sauver ses frères d'armes ; sur l'autre bannière on lisait Barra héros républicain, âgé de 14 ans, fidèle à son serment il aima mieux mourir que d'y manquer"* ; les autorités constituées et la Société Populaire, suivies des troupes de ligne avec des trompettes et du reste de la garde nationale, fermaient la marche.

Le plan de fêtes nationales, proposé par le décret du 18 Floréal An II, dans le cadre du culte décadaire placé sous les auspices de l'Etre Suprême, fut un des rares projets de Robespierre qui lui survécut sous la Convention Thermidorienne et le Directoire ; celui-ci comprenait des célébrations patriotiques comme la Fête de l'amour de la Patrie ou la Fête des Victoires de la République, qui donnèrent lieu à des cérémonies confinées dans le Temple de l'Etre Suprême, en septem-

(32) Notons, l'absence des volontaires stationnés dans la Commune, mais, il est vrai en cours d'équipement et sans doute dépourvus d'uniformes ; d'autre part la cérémonie ne consacra pas, comme dans d'autres communes, une place aux morts du 10 août 1792.

bre et octobre 1794 ; il est vrai que l'on cherchait ainsi à donner un nouveau souffle au culte civique, substitué aux anciennes cérémonies religieuses, réputées "fanatiques". Dès l'été 1795, le retour du catholicisme sonna le glas de l'Etre Suprême, mais les références patriotiques et militaires devaient être, sous le Directoire, le moyen de perpétuer le culte civique et républicain - on peut citer, à titre d'exemple, la fête de la souveraineté du peuple du 20 mars 1798, où l'entrée des troupes françaises à Rome fut saluée aux cris de "Vive la Grande Nation". La mise en place progressive et empirique des cultes révolutionnaires déboucha donc sur une mystique nationale, qui donna son nouveau contenu au patriotisme ; le Général Bonaparte, dont la carrière et l'évolution, de 1793 à 1799, incarnaient exactement cette mutation, en fut le grand bénéficiaire.

### Conclusion

Il n'est pas surprenant que l'armée et le militaire en général aient tenu une place éminente à Compiègne en une période où la défense nationale était une priorité politique absolue et l'effort de guerre une nécessité quotidienne. La ville s'y est accoutumée tant bien que mal et le patriotisme des habitants s'est incontestablement affirmé et affermi, comme l'attestent leurs sacrifices multipliés et prolongés, tant pour l'accueil des troupes extérieures que pour la contribution humaine et matérielle à l'effort de guerre. Ces sacrifices ont été mieux acceptés dans la mesure où ils apparurent davantage partagés ; même si cette aspiration égalitaire est loin d'avoir été toujours satisfaite, les autorités révolutionnaires firent des efforts en ce sens, et ce fut sans doute un des facteurs décisifs du succès de l'An II. Mais après plusieurs années de tension et de mobilisation, on aspirait au légitime repos, à la Paix civile et extérieure ; lors de la fête de la souveraineté du peuple de 1798, le peuple criait "Vive la paix", en même temps que "Vive la Grande Nation" et la popularité du Général Bonaparte était alors celle du chef victorieux avant tout capable d'apporter rapidement la fin de la guerre et des épreuves. Ce sont toutefois ces circonstances historiques, autant que la position géographique de la ville, qui ont déterminé sa vocation durable de garnison, une vocation qui a été renforcée les deux siècles suivants par la volonté systématique des autorités locales, qui y ont vu un atout et un facteur de prospérité.

### Sources et Bibliographie :

#### Archives municipales de Compiègne :

1 D : délibérations des Assemblées Municipales puis du Conseil Général de la commune (octobre 1788 à août 1795) ; délibérations du bureau municipal (avril 1788 à janvier 1796) ; plaintes à l'autorité municipale (novembre 1791 à août 1794).

3 H 1, 2 H 3, 2 H 4 (cartons 1 et 59 à 67) : dossiers militaires Révolution Française.

#### Archives Départementales de l'Oise :

L 2 m : délibérations du district de Compiègne (conseil et directoire) (juin 1790 à octobre 1795) ; correspondance du district et de son agent national ; délibérations du Comité permanent des Autorités constituées (juin 1791 ; février - mars 1792 ; août - octobre 1792 ; août - septembre 1793).

L 4 : délibérations et correspondance du Comité de surveillance de Compiègne (mai 1793 - mars 1795) ; délibérations et Comité de correspondance de la Société Populaire (mai 1793 - avril 1795).

Jean-Paul BERTAUD : Valmy, la démocratie en armes. Paris, Julliard ("Archives"), 1970.

Jean-Paul BERTAUD : Les soldats - citoyens et la République Française, Paris, Robert Laffont ("Les Hommes et l'Histoire"), 1979.

Richard COBB : Les armées révolutionnaires, instrument de la Terreur dans les départements, Paris - La Haye, Mouton, 1961.

Pierre CARON : La défense nationale de 1792 à 1795, Paris, 1912.

A. HOROY : Historique des volontaires de l'Oise enrôlés pour la défense de la patrie en septembre 1792, Paris, 1863.

Louis THIOT : Le département de l'Oise et la défense nationale en 1792, Paris, 1912.